

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles
(auparavant Fonds IA{nobrk}Clarington de valeur mondial)

États financiers annuels audités
31 mars 2025

Table des matières

Message aux détenteurs de parts	1
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États financiers	
Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles	8
Notes générales aux états financiers	25

Message aux détenteurs de parts

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous faire parvenir le rapport annuel 2025 des fonds communs de placement d'IA Clarington. Les états financiers ci-joints comprennent des renseignements importants concernant vos placements pour la période close le 31 mars 2025.

Nous vous remercions de votre confiance continue et sommes engagés à vous offrir des solutions de placement actives répondant à vos besoins.

Pour toute question ou pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller financier ou avec l'équipe du service à la clientèle d'IA Clarington au 1 800 530-0204, ou visiter notre site Web au www.iaclarington.com.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'CMilum', with a stylized flourish at the end.

Catherine Milum
Chef de la direction

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Placements IA Clarington inc., gestionnaire du Fonds, et approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers et les autres sections du présent rapport.

Le gestionnaire a maintenu des processus adéquats permettant d'assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière produite. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les informations significatives sur les méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note générale 3 des états financiers.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller le processus de présentation de l'information financière et d'examiner et d'approuver les états financiers du Fonds. Il examine également les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les questions d'audit et les problèmes liés à la présentation de l'information financière avec la direction et les auditeurs indépendants.



Catherine Milum
Chef de la direction

5 juin 2025



Abrar Nantel
Chef de la direction financière



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux détenteurs de parts et au fiduciaire de

Fonds IA Clarington Agile de revenu mondial à rendement global
Fonds IA Clarington canadien de dividendes
Fonds IA Clarington de petites capitalisations canadiennes
Fonds IA Clarington d'obligations de base plus
Fonds IA Clarington de revenu à taux variable
Portefeuille IA Clarington mondial équilibré plus
Fonds IA Clarington mondial de dividendes
Fonds IA Clarington mondial d'actions Avantage
Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales
Fonds IA Clarington d'actions mondiales
Portefeuille IA Clarington d'actions mondiales plus
Fonds IA Clarington mondial à revenu fixe Avantage
Fonds IA Clarington mondial macro Avantage
Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles (auparavant, Fonds IA Clarington de valeur mondial)
Portefeuille IA Clarington de revenu mondial à risque géré
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR équilibré
Fonds IA Clarington Inhance PSR d'obligations
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR prudent
Fonds IA Clarington Inhance PSR actions mondiales
Fonds IA Clarington Inhance PSR de petites capitalisations mondiales
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR croissance
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR croissance élevée
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR modéré
Fonds IA Clarington Inhance PSR revenu mensuel

Fonds IA Clarington Loomis de répartition mondiale
Fonds IA Clarington Loomis d'opportunités en actions mondiales
Fonds IA Clarington Loomis d'obligations mondiales multisectorielles
Fonds IA Clarington Loomis international de croissance
Fonds IA Clarington Loomis de croissance toutes capitalisations américaines
Fonds IA Clarington marché monétaire
Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel
Mandat IA Clarington alternatif multistratégie
Fonds IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés
Fonds IA Clarington stratégique de revenu d'actions
Fonds IA Clarington stratégique de revenu
Fonds Clic objectif 2025 IA Clarington
Fonds Clic objectif 2030 IA Clarington
Fonds IA Clarington américain dividendes croissance
Fonds IA Clarington de revenu à taux variable en dollars U.S.
Fonds IA Clarington neutre en devises d'actions américaines
Portefeuille IA Gestion de patrimoine équilibré
Portefeuille IA Gestion de patrimoine prudent
Mandat d'obligations de base IA Gestion de patrimoine
Mandat d'obligations améliorées IA Gestion de patrimoine
Portefeuille IA Gestion de patrimoine croissance
Portefeuille IA Gestion de patrimoine croissance élevée
Portefeuille IA Gestion de patrimoine modéré

(individuellement, le « Fonds »)

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, bureau 2500, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215, Téléc. courriel : ca_toronto_18_york_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints de chaque Fonds au 31 mars 2025 de chaque Fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 1b, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 1b);
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 1b);
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables pour les périodes indiquées à la note 1b);
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 1b);
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds de chaque Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.



L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Patrizia Ferrari.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 12 juin 2025

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

États de la situation financière

Aux	31 mars	31 mars
En milliers (sauf les montants par part)	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Placements	490 595	297 296
Instruments financiers dérivés		
Contrats de change	11	1
Trésorerie	2 782	1 195
Souscriptions à recevoir	899	360
Sommes à recevoir sur la vente de titres	81 894	33 033
Intérêts, dividendes, distributions et autres montants à recevoir	1 090	781
	577 271	332 666
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Instruments financiers dérivés		
Contrats de change	3	4
Sommes à payer sur l'achat de titres	83 227	31 292
Rachats à payer	69	774
Charges à payer	50	38
	83 349	32 108
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES	493 922	300 558
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR SÉRIE		
Série A	8 011	8 160
Série E	9 080	7 666
Série E6	73	63
Série F	14 558	5 853
Série F6	18	14
Série I	402 724	230 485
Série L	28	68
Série L6	13	13
Série O	59 221	48 189
Série T6	70	47
Série U	126	-
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION		
Série A	510	555
Série E	438	399
Série E6	7	6
Série F	807	347
Série F6	1	1
Série I	16 301	9 910
Série L	2	4
Série L6	1	1
Série O	2 043	1 911
Série T6	5	4
Série U	13	-
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART		
Série A	15,71	14,71
Série E	20,71	19,22
Série E6	10,17	10,30
Série F	18,05	16,85
Série F6	12,49	12,18
Série I	24,71	23,26
Série L	18,26	17,57
Série L6	10,66	10,81
Série O	28,99	25,22
Série T6	13,04	12,62
Série U	9,84	-

Approuvés au nom du conseil d'administration de Placements IA Clarington inc.

Catherine Milum, chef de la direction

Stephan Bourbonnais, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat global

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers (sauf les montants par part)	\$	\$
REVENUS		
Intérêts à des fins de distribution	324	300
Dividendes	6 913	5 546
Distributions et attributions de fonds de placement	313	250
Prêts de titres	34	118
Autres revenus	15	-
Revenus de fiducies de revenus	299	224
Gain (perte) de change sur la trésorerie	919	(230)
Autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés		
Placements :		
Gain (perte) net réalisé	63 176	30 418
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	(5 406)	31 241
Gain (perte) net sur la juste valeur des placements	57 770	61 659
Instruments financiers dérivés :		
Gain (perte) net réalisé	(667)	278
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	20	7
Gain (perte) net sur la juste valeur des instruments financiers dérivés	(647)	285
Total des autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés	57 123	61 944
	65 940	68 152
CHARGES		
Frais de gestion	387	312
Frais d'administration fixe	112	83
Honoraires du comité d'examen indépendant	1	1
Coûts de transactions	533	301
Impôts étrangers retenus à la source	1 045	594
	2 078	1 291
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES	63 862	66 861
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR SÉRIE		
Série A	1 157	1 743
Série E	1 015	1 356
Série E6	9	7
Série F	871	1 175
Série F6	3	2
Série I	52 574	52 846
Série L	7	27
Série L6	2	2
Série O	8 219	9 687
Série T6	6	16
Série U	(1)	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART		
Série A	2,16	2,90
Série E	2,58	4,11
Série E6	1,41	2,28
Série F	1,83	3,65
Série F6	1,99	2,78
Série I	3,98	4,94
Série L	2,68	2,79
Série L6	1,50	2,18
Série O	4,16	5,74
Série T6	1,58	2,14
Série U	(0,54)	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers	\$	\$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		
Série A	8 160	9 174
Série E	7 666	4 352
Série E6	63	-
Série F	5 853	4 678
Série F6	14	9
Série I	230 485	227 789
Série L	68	191
Série L6	13	13
Série O	48 189	34 585
Série T6	47	98
Série U	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série A	1 157	1 743
Série E	1 015	1 356
Série E6	9	7
Série F	871	1 175
Série F6	3	2
Série I	52 574	52 846
Série L	7	27
Série L6	2	2
Série O	8 219	9 687
Série T6	6	16
Série U	(1)	-
DISTRIBUTIONS AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES		
Revenus nets de placement :		
Série A	-	(5)
Série E	-	(5)
Série E6	-	-
Série F	(60)	(58)
Série F6	-	-
Série I	(4 931)	(4 957)
Série L	-	-
Série L6	-	-
Série O	(767)	(764)
Série T6	-	-
Série U	-	-
Gain réalisé sur la vente de placements et d'instruments financiers dérivés :		
Série A	(628)	(705)
Série E	(524)	(518)
Série E6	(7)	(2)
Série F	(774)	(417)
Série F6	(1)	(1)
Série I	(31 020)	(16 053)
Série L	(4)	(11)
Série L6	(1)	(1)
Série O	(88)	(3 623)
Série T6	(2)	-
Série U	-	-
Remboursement de capital :		
Série A	-	-
Série E	-	-
Série E6	(4)	(1)
Série F	-	-
Série F6	(1)	(1)
Série I	-	-
Série L	-	-
Série L6	(1)	(1)
Série O	-	-
Série T6	(3)	(5)
Série U	-	-
	(38 816)	(27 128)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (suite)

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers	\$	\$
OPÉRATIONS SUR PARTS RACHETABLES		
Produit d'émission de parts rachetables :		
Série A	2 172	1 044
Série E	2 526	2 725
Série E6	3	56
Série F	9 534	952
Série F6	5	4
Série I	147 168	11 839
Série L	-	-
Série L6	-	-
Série O	10 168	9 015
Série T6	43	4
Série U	127	-
Réinvestissement des distributions aux détenteurs de parts rachetables :		
Série A	628	710
Série E	527	525
Série E6	9	3
Série F	834	475
Série F6	2	1
Série I	35 951	21 010
Série L	4	11
Série L6	1	1
Série O	854	4 388
Série T6	5	4
Série U	-	-
Rachat de parts rachetables :		
Série A	(3 478)	(3 801)
Série E	(2 130)	(769)
Série E6	-	-
Série F	(1 700)	(952)
Série F6	(4)	-
Série I	(27 503)	(61 989)
Série L	(47)	(150)
Série L6	(1)	(1)
Série O	(7 354)	(5 099)
Série T6	(26)	(70)
Série U	-	-
	168 318	(20 064)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série A	(149)	(1 014)
Série E	1 414	3 314
Série E6	10	63
Série F	8 705	1 175
Série F6	4	5
Série I	172 239	2 696
Série L	(40)	(123)
Série L6	-	-
Série O	11 032	13 604
Série T6	23	(51)
Série U	126	-

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (suite)

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers	\$	\$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES À LA FIN DE LA PÉRIODE		
Série A	8 011	8 160
Série E	9 080	7 666
Série E6	73	63
Série F	14 558	5 853
Série F6	18	14
Série I	402 724	230 485
Série L	28	68
Série L6	13	13
Série O	59 221	48 189
Série T6	70	47
Série U	126	–

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États des flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	63 862	66 861
Ajustements		
Intérêts à des fins de distribution	(324)	(300)
Dividendes	(6 913)	(5 518)
Autres revenus	(15)	–
Revenus de fiducies de revenus	(299)	(252)
Distributions et attributions de fonds de placement	(313)	(250)
Impôts étrangers retenus à la source	1 045	594
Perte (gain) de change sur la trésorerie	(919)	230
Perte (gain) nette réalisée sur les placements et les instruments financiers dérivés	(62 509)	(30 696)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente sur les placements et les instruments financiers dérivés	5 386	(31 248)
Coûts de transactions	533	301
Produit réalisé à la vente et à l'échéance de placements	862 151	897 997
Achats de placements	(995 503)	(864 996)
Augmentation (diminution) des charges à payer	12	7
Intérêts reçus (payés)	30	59
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	5 610	4 957
Distributions et attributions de fonds de placement reçus	268	193
Revenus de fiducies de revenus reçus	293	205
Autres revenus reçus	15	681
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(127 590)	38 825
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Distributions payées aux détenteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(1)	–
Produit d'émission de parts rachetables	171 746	25 639
Variations des souscriptions à recevoir	(539)	(240)
Produit de rachat de parts rachetables	(42 243)	(72 831)
Variations des rachats à payer	(705)	634
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	128 258	(46 798)
Gain (perte) de change sur la trésorerie	919	(230)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	1 587	(8 203)
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	1 195	9 398
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN DE LA PÉRIODE	2 782	1 195

Les activités présentées à l'état des flux de trésorerie comprennent les activités sans effet sur la trésorerie.

Activités de financement sans effet sur la trésorerie	2025	2024
	\$	\$
Émission de parts des autres séries	(2 008)	(2 719)
Rachat de parts des autres séries	2 008	2 719

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

Inventaire du portefeuille

Au 31 mars 2025

En milliers (sauf le nombre de titres)

ACTIONS CANADIENNES (3,56 %)

SERVICES DE COMMUNICATION (0,02 %)

Québecor inc., cat. B	2 517	82	91
-----------------------	-------	----	----

CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,25 %)

La Société Canadian Tire Itée, cat. A	817	116	122
Dollarama inc.	1 917	255	295
Les Vêtements de Sport Gildan inc., cat. A	1 205	77	77
Restaurant Brands International Inc.	7 637	726	732
	1174	1 226	

BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (0,10 %)

Empire Co. Ltd., cat. A	1 213	45	59
George Weston Itée	397	76	97
Les Compagnies Loblaw Itée	1 041	149	210
Metro inc., cat. A	1 320	101	132
	371	498	

ÉNERGIE (0,65 %)

Cenovus Energy Inc.	21 612	433	432
Keyera Corp.	3 411	126	153
Suncor Énergie Inc.	25 540	1 270	1 423
Corporation TC Énergie	17 629	1 198	1 198
	3 027	3 206	

FINANCE (1,78 %)

Banque de Montréal	2 202	303	303
Brookfield Asset Management Ltd., cat. A	3 267	261	227
Brookfield Corp.	18 985	1 590	1 430
Fairfax Financial Holdings Ltd.	136	172	283
Great-West Lifeco Inc.	7 988	376	450
Société financière IGM Inc.	854	32	38
Intact Corporation financière	800	188	235
Société Financière Manuvie	18 821	561	844
Banque Nationale du Canada	5 967	695	709
Power Corporation du Canada	7 504	368	382
Banque Royale du Canada	14 025	2 103	2 273
Financière Sun Life inc.	6 729	455	554
La Banque de Nouvelle-Écosse	14 551	1 044	993
Groupe TMX Itée	1 023	54	54
	8 202	8 775	

INDUSTRIE (0,27 %)

Air Canada	6 345	90	90
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4 314	629	604
Element Fleet Management Corp.	1 729	37	49
RB Global Inc.	488	71	71
Stantec Inc.	795	98	95
Thomson Reuters Corp.	1 016	203	252
Groupe WSP Global Inc.	653	137	160
	1 265	1 321	

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (0,36 %)

Celestica Inc.	1 803	205	205
CGI inc., cat. A	1 258	188	181
Constellation Software Inc.	94	332	428
Constellation Software Inc., bons de souscription, 2040-03-31	66	-	-
Open Text Corp.	2 694	98	98
Shopify Inc., cat. A	6 350	1 011	869
	1 834	1 781	

Au 31 mars 2025

En milliers (sauf le nombre de titres)

MATÉRIAUX (0,12 %)

Mines Agnico Eagle Itée	2 507	278	391
CCL Industries Inc., cat. B	1 002	66	70
Corporation d'or Kinross	8 033	82	146
	426	607	

IMMOBILIER (0,01 %)

FirstService Corp.	264	63	63
--------------------	-----	----	----

TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES

16 444 17 568

ACTIONS AMÉRICAINES (66,81 %)

SERVICES DE COMMUNICATION (7,64 %)

Alphabet Inc., cat. A	24 966	5 928	5 557
Alphabet Inc., cat. C	26 825	6 487	6 032
AT&T Inc.	89 409	2 202	3 639
Comcast Corp., cat. A	19 333	1 002	1 027
Fox Corp., cat. A	8 397	441	684
Fox Corp., cat. B	2 713	131	206
Meta Platforms Inc., cat. A	11 702	7 602	9 707
Netflix Inc.	748	739	1 004
News Corp., cat. A	8 745	343	343
Pinterest Inc., cat. A	34 999	1 555	1 561
Spotify Technology S.A.	5 043	3 442	3 992
T-Mobile US Inc.	10 375	2 704	3 982
	32 576	37 734	

CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (7,95 %)

Airbnb Inc., cat. A	5 789	995	995
Amazon.com Inc.	23 581	5 780	6 457
Best Buy Co. Inc.	9 658	1 023	1 023
Booking Holdings Inc.	709	3 206	4 701
Carnival Corp.	73 481	2 712	2 065
Deckers Outdoor Corp.	10 226	2 026	1 646
DoorDash Inc., cat. A	10 370	2 640	2 728
Expedia Group Inc.	5 611	1 183	1 358
Garmin Ltd.	158	49	49
LKQ Corp.	6 995	428	428
Lowe's Companies Inc.	8 315	2 815	2 791
Lululemon Athletica Inc.	6 393	2 856	2 605
Nike Inc., cat. B	14 570	1 331	1 331
Royal Caribbean Cruises Ltd.	3 511	1 356	1 038
The Home Depot Inc.	11 610	6 063	6 124
The TJX Cos. Inc.	15 942	2 156	2 795
Williams-Sonoma Inc.	4 927	1 381	1 121
	38 000	39 255	

BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (3,73 %)

Albertsons Cos. Inc., cat. A	12 372	362	392
Altria Group Inc.	24 842	1 592	2 146
Colgate-Palmolive Co.	14 865	1 744	2 005
Conagra Brands Inc.	17 808	715	683
Kellogg Co.	5 622	669	667
Kimberly-Clark Corp.	6 775	1 244	1 387
Molson Coors Beverage Co., cat. B	6 160	495	540
PepsiCo Inc.	20 833	4 542	4 496
Philip Morris International Inc.	13 915	3 175	3 179
Sysco Corp.	10 802	1 118	1 167
The Clorox Co.	4 304	1 000	912
The Kroger Co.	221	22	21
The Procter & Gamble Co.	2 806	688	688
Walmart Inc.	1 183	105	149
	17 471	18 432	

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2025
En milliers (sauf le nombre de titres)

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
ÉNERGIE (2,50 %)			
Baker Hughes Co.	18 995	930	1 202
Cheniere Energy Inc.	5 045	1 584	1 680
EOG Resources Inc.	10 158	1 783	1 875
Kinder Morgan Inc.	27 139	1 041	1 114
Ovintiv Inc.	10 169	644	626
Schlumberger Ltd.	38 881	2 339	2 339
Shell PLC	34 469	1 472	1 804
Targa Resources Corp.	4 286	1 020	1 237
Tenaris SA	7 511	143	211
The Williams Cos. Inc.	3 095	266	266
		11 222	12 354

FINANCE (8,43 %)

Aflac Inc.	6 260	855	1 002
American International Group, Inc.	3 015	360	377
Corebridge Financial Inc.	8 364	418	380
Discover Financial Services	4 679	1 178	1 150
Equitable Holdings Inc.	7 008	318	525
Fifth Third Bancorp	14 655	914	827
Fiserv Inc.	7 308	1 909	2 323
Global Payments Inc.	7 444	1 049	1 049
Loews Corp.	2 063	251	273
Mastercard Inc., cat. A	7 351	4 271	5 799
MetLife Inc.	9 991	1 006	1 155
Moody's Corp.	2 355	1 503	1 578
MSCI Inc., cat. A	1 741	1 384	1 417
Northern Trust Corp.	3 778	611	536
PayPal Holdings Inc.	27 604	3 207	2 592
Principal Financial Group Inc.	3 846	467	467
SEI Investments Co.	1 914	170	214
Swiss Re AG	1 824	278	446
Synchrony Financial	12 330	716	940
T. Rowe Price Group Inc.	5 176	766	684
The Allstate Corp.	4 498	1 083	1 341
The Bank of New York Mellon Corp.	10 784	1 103	1 302
The Charles Schwab Corp.	21 288	2 498	2 398
The Hartford Financial Services Group Inc.	4 595	572	818
The Progressive Corp.	7 263	2 212	2 958
Toast Inc., cat. A	19 145	779	914
Visa Inc., cat. A	14 153	7 306	7 139
Wells Fargo & Co.	2 720	311	281
Willis Towers Watson PLC	1 522	740	740
		38 235	41 625

SANTÉ (8,12 %)

Agilent Technologies Inc.	6 596	1 277	1 111
Alcon Inc.	2 184	258	297
BioMarin Pharmaceutical Inc.	6 296	641	641
Boston Scientific Corp.	16 695	1 663	2 424
Bristol-Myers Squibb Co.	26 988	1 875	2 369
Cigna Corp.	3 442	1 630	1 630
DaVita Inc.	2 578	433	568
Gilead Sciences Inc.	18 152	2 060	2 927
GSK PLC	26 798	735	736
Haleon PLC	69 208	504	504
HCA Holdings Inc.	4 338	1 827	2 157
Idexx Laboratories Inc.	2 067	1 267	1 249
Insulet Corp.	1 969	644	744
Johnson & Johnson	23 562	4 978	5 624
Medtronic PLC	20 591	2 329	2 663
Merck & Co. Inc.	26 313	4 033	3 399
Mettler-Toledo International Inc.	481	892	818
Novartis AG	8 796	1 154	1 408
QIAGEN NV	1 901	119	108
ResMed Inc.	3 291	992	1 060
Roche Holding AG	2 900	1 330	1 374
Sanofi	4 893	768	780
STERIS PLC	1 706	539	557

Au 31 mars 2025
En milliers (sauf le nombre de titres)

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
SANTÉ (suite)			
Stryker Corp.	4 098	2 198	2 196
Universal Health Services Inc., cat. B	2 508	613	678
Zoetis Inc., cat. A	8 782	2 161	2 081
		36 920	40 103

INDUSTRIE (5,64 %)

Broadridge Financial Solutions Inc.	1 505	525	525
Carlisle Cos. Inc.	1 371	729	672
Cintas Corp.	4 966	1 045	1 469
Delta Air Lines Inc.	33 303	2 172	2 090
EMCOR Group Inc.	1 594	868	848
Experian PLC	6 639	453	442
Fastenal Co.	9 230	782	1 030
Ferrovial SE	2 406	121	155
Fortive Corp.	3 869	419	407
General Electric Co.	4 901	1 252	1 412
Graco Inc.	2 533	292	304
Howmet Aerospace Inc.	6 696	628	1 250
Illinois Tool Works Inc.	3 204	1 017	1 144
Johnson Controls International PLC	11 631	1 341	1 341
Lennox International Inc.	1 091	767	881
Masco Corp.	5 718	604	572
Rollins Inc.	4 870	379	379
Snap-on Inc.	1 034	407	502
Trane Technologies PLC	4 184	1 742	2 029
Union Pacific Corp.	8 000	2 736	2 720
United Airlines Holdings Inc.	22 619	2 249	2 248
United Parcel Service Inc., cat. B	12 563	2 239	1 989
Verisk Analytics Inc., cat. A	2 235	760	957
Vertiv Holdings Co., cat. A	3 925	545	408
W.W. Grainger Inc.	829	987	1 179
Westinghouse Air Brake Technologies Corp.	3 430	797	895
		25 856	27 848

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (16,13 %)

Adobe Inc.	10 414	5 750	5 748
Apple Inc.	64 282	16 178	20 551
AppLovin Corp., cat. A	4 074	1 008	1 554
Arista Networks Inc.	17 126	2 365	1 910
Atlassian Corp., cat. A	6 074	2 076	1 855
CyberArk Software Ltd.	1 432	661	697
Docusign Inc.	7 399	554	867
F5 Inc.	1 523	413	584
Fair Isaac Corp.	533	1 290	1 415
Fortinet Inc.	12 788	1 757	1 772
Gartner Inc.	1 036	630	626
HP Inc.	28 788	1 178	1 147
HubSpot Inc.	218	179	179
Jabil Inc.	4 281	931	838
Microsoft Corp.	8 339	4 377	4 505
Monday.com Ltd.	1 745	535	611
Netapp Inc.	7 712	1 241	975
NortonLifeLock Inc.	12 026	419	459
Nutanix Inc., cat. A	7 053	642	709
NVIDIA Corp.	127 171	13 655	19 837
Palantir Technologies Inc., cat. A	11 840	1 148	1 438
Qualcomm Inc.	31 086	7 065	6 873
Salesforce.com Inc.	7 468	3 118	2 884
Twilio Inc., cat. A	2 336	303	329
Verisign Inc.	1 790	476	654
Workday Inc., cat. A	1 985	667	667
		68 616	79 684

MATÉRIAUX (2,81 %)

Amcor PLC	7 241	101	101
Avery Dennison Corp.	2 025	519	519
CF Industries Holdings Inc.	7 034	872	791

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2025
En milliers (sauf le nombre de titres)

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
MATÉRIAUX (suite)			
CRH PLC	17 031	2 053	2 156
Crown Holdings Inc.	3 676	447	472
DuPont de Nemours Inc.	881	95	95
Eastman Chemical Co.	3 485	459	442
Ecolab Inc.	3 537	1 011	1 291
Holcim Ltd.	2 975	346	461
Linde PLC	5 917	3 704	3 965
PPG Industries Inc.	390	68	61
Reliance Inc.	1 251	520	520
RPM International Inc.	2 162	314	360
The Sherwin-Williams Co.	5 310	2 649	2 669
		13 158	13 903

IMMOBILIER (1,71 %)

AvalonBay Communities Inc., REIT	2 184	650	675
Camden Property Trust, REIT	2 730	480	481
CBRE Group Inc., cat. A	5 110	1 038	962
Equity LifeStyle Properties Inc., REIT	4 251	420	408
Host Hotels & Resorts Inc., REIT	29 013	647	593
Public Storage., REIT	2 444	956	1 053
Regency Centers Corp., REIT	3 236	342	343
Simon Property Group Inc., REIT	4 639	872	1 109
Sun Communities Inc.	2 674	495	495
UDR Inc., REIT	6 731	347	438
Ventas Inc., REIT	7 236	644	716
Vici Properties Inc., REIT	18 199	855	854
W.P. Carey Inc., REIT	3 524	275	320
		8 021	8 447

SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (2,15 %)

Duke Energy Corp.	9 857	1 528	1 730
Entergy Corp.	9 380	728	1 154
Eversource Inc.	3 861	383	383
Exelon Corp.	19 430	1 072	1 289
NiSource Inc.	11 032	648	637
NRG Energy Inc.	9 131	1 072	1 255
PPL Corp.	13 766	572	715
The Southern Co.	13 640	1 765	1 805
Vistra Corp.	4 226	752	714
Wisconsin Electric Power Co.	5 917	735	928
		9 255	10 610

TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES

299 330 329 995

Au 31 mars 2025
En milliers (sauf le nombre de titres)

	Pays	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
--	------	------------------	---------------	---------------------

ACTIONS ÉTRANGÈRES (24,97 %)

SERVICES DE COMMUNICATION (1,54 %)

Auto Trader Group PLC	Royaume-Uni	10 117	127	140
BT Group PLC	Royaume-Uni	75 489	220	233
CTS Eventim AG & Co. KGaA	Allemagne	383	60	55
Deutsche Telekom AG	Allemagne	18 290	632	974
Elisa Oyj	Finlande	846	56	59
HKT Trust & HKT Ltd.	Hong Kong	23 073	44	45
Infomira PLC	Royaume-Uni	12 680	198	183
Infrastrutture Wireless Italiana SpA	Italie	4 207	61	64
Koninklijke KPN NV	Pays-Bas	26 503	137	161
Nintendo Co. Ltd.	Japon	11 409	1 110	1 123
Orange SA	France	19 334	295	361
Publicis Groupe SA	France	1 601	228	217
REA Group Ltd.	Australie	465	85	93
Scout24 SE	Allemagne	369	40	55
Sea Ltd., ADR	Singapour	10 027	1 107	1 883
Singapore Telecommunications Ltd.	Singapour	92 945	338	339
SoftBank Corp.	Japon	185 354	379	373

Au 31 mars 2025
En milliers (sauf le nombre de titres)

	Pays	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
SERVICES DE COMMUNICATION (suite)				
Tele2 AB, cat. B	Suède	5 510	94	107
Telecom Italia SpA/Milano	Italie	586 821	238	285
Telenor ASA	Norvège	3 797	62	78
Telia Co.	Suède	26 052	90	135
Telstra Group Ltd.	Australie	70 827	268	268
Vodafone Group PLC	Royaume-Uni	261 947	319	353
			6 188	7 584

CONSUMMATION DISCRÉTIONNAIRE (3,85 %)

Accor SA	France	2 079	104	137
adidas AG	Allemagne	1 417	478	477
Aisin Corp.	Japon	10 662	180	168
Aptiv PLC	Jersey	11 868	1 053	1 016
Aristocrat Leisure Ltd.	Australie	3 690	235	214
ASICS Corp.	Japon	16 685	398	512
Avolta AG	Suisse	808	47	51
Bridgestone Corp.	Japon	6 049	324	351
Cie Generale des Etablissements Michelin SCA	France	5 176	263	261
Compagnie Financière Richemont SA	Suisse	2 446	609	615
Compass Group PLC	Royaume-Uni	11 216	410	533
Continental AG	Allemagne	1 292	112	130
Denso Corp.	Japon	26 759	495	479
Dr. Ing. h.c. F. Porsche AG, privilégiée	Allemagne	253	22	18
Evolution AB	Suède	2 577	276	277
Fast Retailing Co. Ltd.	Japon	4 440	1 885	1 914
Ferrari NV	Italie	1 095	651	672
Genting Singapore Ltd.	Singapour	109 574	86	87
H & M Hennes & Mauritz AB, cat. B	Suède	10 813	209	206
Hermes International	France	175	713	659
Industria de Diseno Textil SA	Espagne	5 778	313	414
InterContinental Hotels Group PLC	Royaume-Uni	1 430	170	221
Isuzu Motors Ltd.	Japon	8 053	156	157
Kingfisher PLC	Royaume-Uni	22 176	99	105
La Française des Jeux SAEM	France	849	47	38
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	France	1 404	1 253	1 260
MercadoLibre Inc.	Brésil	1 075	2 633	3 018
Mercedes-Benz Group AG	Allemagne	10 280	917	867
Moncler SpA	Italie	2 966	247	264
Next PLC	Royaume-Uni	1 062	146	220
Pandora AS	Danemark	621	99	137
Pearson PLC	Royaume-Uni	4 945	122	112
Renault SA	France	3 106	233	227
Sony Group Corp.	Japon	39 698	1 439	1 460
Subaru Corp.	Japon	12 018	300	309
Sumitomo Electric Industries Ltd.	Japon	10 870	247	262
Suzuki Motor Corp.	Japon	19 222	336	338
The Lottery Corp. Ltd.	Australie	3 107	13	13
Wesfarmers Ltd.	Australie	4 490	243	292
Yamaha Motor Co. Ltd.	Japon	17 274	198	199
Zalando SE	Allemagne	2 786	101	138
ZOZO Inc.	Japon	12 205	168	169
			18 030	18 997

BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (1,75 %)

Ajinomoto Co. Inc.	Japon	8 371	240	239
Anheuser-Busch InBev SA/NV	Belgique	5 028	435	445
Asahi Group Holdings Ltd.	Japon	15 602	278	288
Associated British Foods PLC	Royaume-Uni	4 507	193	160
Beiersdorf AG	Allemagne	927	172	173
British American Tobacco PLC	Royaume-Uni	13 762	624	816
Carlsberg AS, cat. B	Danemark	729	132	133
Chocoladefabriken Lindt & Sprüngli AG	Suisse	6	97	117
Coca-Cola Europacific Partners PLC	Royaume-Uni	4 693	486	588
Coca-Cola HBC AG	Italie	1 944	88	127
Coles Group Ltd.	Australie	7 839	126	138
Danone	France	3 555	305	392
Essity AB, cat. B	Suède	2 246	77	92

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2025 En milliers (sauf le nombre de titres)	Pays	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$	Au 31 mars 2025 En milliers (sauf le nombre de titres)	Pays	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (suite)					FINANCE (suite)				
Heineken Holding NV	Pays-Bas	522	47	54	Dai-ichi Life Holdings Inc.	Japon	32 611	314	358
Heineken NV	Pays-Bas	2 460	296	289	Daiwa Securities Group Inc.	Japon	18 216	180	175
Henkel AG & Co KGaA	Allemagne	293	30	30	Danske Bank A/S	Danemark	3 577	134	169
Henkel AG & Co KGaA, privilégiée	Allemagne	1 420	157	162	DBS Group Holdings Ltd.	Singapour	12 545	459	619
Imperial Brands PLC	Royaume-Uni	6 548	216	348	Deutsche Bank AG	Allemagne	17 400	381	591
JDE Peet's NV	Pays-Bas	988	27	31	Deutsche Boerse AG	Allemagne	786	296	333
Jerónimo Martins SGPS SA	Portugal	2 475	76	76	DNB Bank ASA	Norvège	3 794	107	143
Kao Corp.	Japon	4 788	298	299	Erste Group Bank AG	Autriche	1 236	95	123
Kerry Group PLC, cat. A	Irlande	1 086	167	164	Eurazeo SE	France	339	39	36
Kesko Oyj, cat. B	Finlande	1 703	44	50	Euronext NV	Pays-Bas	474	76	99
Kirin Holdings Co. Ltd.	Japon	8 885	178	178	Exor NV	Pays-Bas	536	70	70
Koninklijke Ahold Delhaize NV	Pays-Bas	6 161	270	331	Fincombank Banca Fineco SpA	Italie	5 490	140	156
L'Oréal SA	France	1 368	726	730	Groupe Bruxelles Lambert SA	Belgique	318	34	34
Marks and Spencer Group PLC	Royaume-Uni	32 553	219	215	Hang Seng Bank Ltd.	Hong Kong	7 414	145	145
Mowi ASA	Norvège	2 736	70	73	Hannover Rueck SE	Allemagne	298	114	127
Orkla ASA	Norvège	2 916	31	46	Helvetia Holding AG	Suisse	156	33	47
Reckitt Benckiser Group PLC	Royaume-Uni	5 737	485	558	HSBC Holdings PLC	Royaume-Uni	67 974	1 041	1 108
Suntory Beverage & Food Ltd.	Japon	2 084	99	99	Industrivarden AB, cat. A	Suède	352	14	19
Tesco PLC	Royaume-Uni	69 097	472	427	Industrivarden AB, cat. C	Suède	1 021	42	54
Unilever PLC	Royaume-Uni	5 394	464	462	Insurance Australia Group Ltd.	Australie	15 968	88	111
WH Group Ltd.	Hong Kong	77 441	76	102	Intesa Sanpaolo SpA	Italie	186 038	990	1 377
Woolworths Group Ltd.	Australie	8 039	213	214	Investor AB, cat. B	Suède	8 060	289	347
			7 914	8 646	Japan Post Bank Co.Ltd.	Japon	27 142	373	396
					Japan Post Holdings Co. Ltd.	Japon	20 847	300	301
					L E Lundbergföretagen AB, cat. B	Suède	436	30	32
					Legal & General Group PLC	Royaume-Uni	57 345	260	260
					Lloyds Banking Group PLC	Royaume-Uni	433 606	448	583
					Mediabank Pvt Ltd.	Australie	19 723	69	79
					Mediobanca Banca di Credito Finanziario SpA	Italie	6 814	175	184
					Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	Japon	145 997	2 066	2 846
					MS&AD Insurance Group Holdings Inc.	Japon	15 123	473	473
					Münchener Rückversicherungs-Gesellschaft AG	Allemagne	669	349	606
					NatWest Group PLC	Royaume-Uni	72 183	453	608
					NN Group NV	Pays-Bas	2 163	158	173
					Nomura Holdings Inc.	Japon	39 166	330	347
					Nordea Bank Abp	Finlande	17 456	314	321
					ORIX Corp.	Japon	10 426	322	311
					Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd.	Singapour	16 457	303	303
					Partners Group Client Access 35 LP Inc.	Suisse	138	280	282
					Poste Italiane SpA	Italie	5 389	137	138
					Prudential PLC	Hong Kong	26 542	410	412
					QBE Insurance Group Ltd.	Australie	9 643	134	191
					Resona Holdings Inc.	Japon	27 817	293	348
					Sampo Oyj, cat. A	Finlande	10 738	127	148
					Singapore Exchange Ltd.	Singapour	6 497	67	93
					Skandinaviska Enskilda Banken AB, cat. A	Suède	9 007	187	213
					Société Générale SA	France	7 033	413	457
					Sofina SA	Belgique	60	21	22
					Sompo Holdings Inc.	Japon	7 621	168	334
					Standard Chartered PLC	Royaume-Uni	18 394	231	392
					Sumitomo Mitsui Trust Holdings Inc.	Japon	7 165	238	258
					Suncorp Group Ltd.	Australie	7 543	141	131
					Svenska Handelsbanken AB, cat. A	Suède	16 524	245	269
					Swedbank AB, cat. A	Suède	7 258	250	238
					Swiss Life Holding Ltd.	Suisse	169	212	222
					T&D Holdings Inc.	Japon	5 180	118	159
					Talanx AG	Allemagne	268	23	40
					Tokio Marine Holdings Inc.	Japon	7 302	403	407
					Tryg AS	Danemark	1 925	62	66
					UBS Group AG	Suisse	17 381	884	766
					UniCredit SpA	Italie	20 537	1 559	1 657
					Unipol Gruppo SpA	Italie	4 971	84	114
					United Overseas Bank Ltd.	Singapour	7 721	239	313
					Washington H. Soul Pattinson and Co. Ltd.	Australie	1 088	34	34
					Wise PLC, cat. A	Royaume-Uni	4 735	77	83
					Zurich Insurance Group Ltd.	Suisse	620	471	622

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2025 En milliers (sauf le nombre de titres)	Pays	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$	Au 31 mars 2025 En milliers (sauf le nombre de titres)	Pays	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
FINANCE (suite)					INDUSTRIE (suite)				
			28 019	32 574					
SANTÉ (1,82 %)									
Amplifon SpA	Italie	3 188	93	93	Eiffage SA	France	662	87	111
Argenx SE	Pays-Bas	182	152	155	Epiroc AB, cat. B	Suède	1 184	29	30
AstraZeneca PLC	Royaume-Uni	7 800	1 651	1 639	Fuji Electric Co. Ltd.	Japon	3 191	201	196
BioMerieux	France	295	53	52	Fujikura Ltd.	Japon	18 388	954	976
Chugai Pharmaceutical Co. Ltd.	Japon	6 955	494	459	GEA Group AG	Allemagne	804	49	70
Demant A/S	Danemark	1 160	61	56	Geberit AG	Suisse	216	164	194
DiaSorin SpA	Italie	448	67	64	Getlink SE	France	2 173	52	54
EssilorLuxottica	France	1 343	532	555	Grab Holdings Ltd., cat. A	Singapour	82 826	580	540
Fisher & Paykel Healthcare Corp. Ltd.	Nouvelle-Zélande	1 510	40	41	Hitachi Ltd.	Japon	46 521	1 305	1 555
Fresenius Medical Care AG	Allemagne	1 239	69	88	Hoshizaki Corp.	Japon	1 344	78	75
Fresenius SE & Co. KGaA	Allemagne	2 715	110	166	Indutrade AB	Suède	809	32	32
Galderma Group AG	Suisse	943	163	144	InPost SA	Pologne	1 850	44	39
Genmab A/S	Danemark	495	157	139	Intertek Group PLC	Royaume-Uni	1 341	116	125
Hikma Pharmaceuticals PLC	Jordanie	1 378	42	50	Investment AB Latour, cat. B	Suède	657	24	26
Hoya Corp.	Japon	3 480	560	567	Japan Airlines Co. Ltd.	Japon	7 745	191	191
Ipsen SA	France	240	43	40	Jardine Matheson Holdings Ltd.	Hong Kong	841	48	51
Lonza Group AG	Suisse	457	395	405	Knorr-Bremse AG	Allemagne	414	44	54
Merck KGaA	Allemagne	1 074	224	211	Komatsu Ltd.	Japon	10 463	447	438
Novo Nordisk AS, cat. B	Danemark	7 599	744	757	KONE Oyj, cat. B	Finlande	1 682	136	134
Olympus Corp.	Japon	15 808	374	300	Kongsberg Gruppen ASA	Norvège	592	81	125
Ono Pharmaceutical Co. Ltd.	Japon	7 882	122	122	Legrand SA	France	1 596	252	243
Orion Oyj, cat. B	Finlande	582	47	50	Lifco AB, cat. B	Suède	737	35	38
Otsuka Holdings Co. Ltd.	Japon	3 896	307	292	Makita Corp.	Japon	2 512	97	120
Pro Medicus Ltd.	Australie	800	118	145	Mitsubishi Electric Corp.	Japon	19 770	477	521
Recordati Industria Chimica e Farmaceutica SpA	Italie	917	71	75	Prysmian SpA	Italie	3 539	266	279
Sandoz Group AG	Suisse	2 864	196	173	Qantas Airways Ltd.	Australie	15 582	85	128
Shionogi & Co. Ltd.	Japon	8 953	179	195	Rational AG	Allemagne	29	30	35
Siemens Healthineers AG	Allemagne	2 296	184	177	Recruit Holdings Co. Ltd.	Japon	15 326	1 016	1 149
Smith & Nephew PLC	Royaume-Uni	8 698	176	176	RELX PLC	Royaume-Uni	10 111	704	730
Sonic Healthcare Ltd.	Australie	3 797	93	88	Rexel SA	France	2 124	79	82
Sonova Holding AG	Suisse	419	192	176	Rockwool AS, cat. B	Danemark	95	44	57
Swedish Orphan Biovitrum AB	Suède	1 263	54	52	Rolls-Royce Holdings PLC	Royaume-Uni	75 970	646	1 056
Sysmex Corp.	Japon	4 353	113	120	Sandvik AB	Suède	6 055	189	184
Takeda Pharmaceutical Co. Ltd.	Japon	11 736	486	503	Schindler Holding AG	Suisse	319	129	143
Terumo Corp.	Japon	11 718	330	318	Securitas AB, cat. B	Suède	3 492	71	71
UCB SA	Belgique	742	200	188	Sekisui Chemical Co. Ltd.	Japon	4 400	89	108
Zealand Pharma AS	Danemark	1 277	138	138	SGS SA	Suisse	1 167	157	167
			9 030	8 969	Siemens AG	Allemagne	3 391	1 124	1 119
INDUSTRIE (4,04 %)					Siemens Energy AG	Allemagne	7 699	635	646
A.P. Moller - Maersk AS, cat. A	Danemark	16	40	39	Singapore Airlines Ltd.	Singapour	16 159	103	117
A.P. Moller - Maersk AS, cat. B	Danemark	83	193	209	Skanska AB, cat. B	Suède	2 109	72	67
ABB Ltd.	Suisse	8 141	478	606	SKF AB, cat. B	Suède	4 162	99	122
ACS Actividades de Construcción y Servicios SA	Espagne	1 072	46	88	Smiths Group PLC	Royaume-Uni	3 021	87	109
Addtech AB, cat. B	Suède	1 300	56	55	Techtronic Industries Co. Ltd.	Hong Kong	17 032	285	295
Aena SME SA	Espagne	411	103	139	Teleperformance	France	761	99	110
AerCap Holdings NV	Irlande	3 979	551	585	Tokyu Corp.	Japon	5 571	92	91
Alfa Laval AB	Suède	1 839	111	113	TOPPAN Holdings Inc.	Japon	3 036	128	120
ANA Holdings Inc.	Japon	6 084	175	162	Toyota Tsusho Corp.	Japon	7 332	181	177
Assa Abloy AB, cat. B	Suède	5 293	233	229	Vinci SA	France	2 845	451	517
Atlas Copco AB, cat. A	Suède	13 532	330	312	Volvo AB, cat. B	Suède	9 384	416	397
Atlas Copco AB, cat. B	Suède	5 180	91	105	Wartsila OYJ Abp	Finlande	3 061	67	79
Bouygues SA	France	2 244	109	127	West Japan Railway Co.	Japon	5 687	162	160
Brambles Ltd.	Australie	8 879	117	160	Wolters Kluwer NV	Pays-Bas	1 622	355	362
Bunzl PLC	Royaume-Uni	2 813	156	155				18 174	19 981
Bureau Veritas SA	France	2 929	120	127	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (2,19 %)				
Central Japan Railway Co.	Japon	8 394	238	231	Advantest Corp.	Japon	4 555	354	292
Compagnie de Saint-Gobain SA	France	2 861	258	409	ASML Holding NV	Pays-Bas	2 559	2 412	2 435
Computershare Ltd.	Australie	3 656	90	129	Canon Inc.	Japon	10 907	527	491
Daifuku Co. Ltd.	Japon	4 558	133	161	Capgemini SE	France	921	206	198
Daikin Industries Ltd.	Japon	4 329	650	678	Check Point Software Technology Ltd.	Israël	174	57	57
DCC PLC	Royaume-Uni	813	80	78	Halma PLC	Royaume-Uni	2 072	105	100
Deutsche Post AG	Allemagne	7 647	432	469	Hexagon AB, cat. B	Suède	11 252	183	174
					Keyence Corp.	Japon	1 805	1 017	1 023
					Logitech International SA, ADR	Suisse	1 816	215	222
					Murata Manufacturing Co. Ltd.	Japon	23 720	577	532
					Nemetschek SE	Allemagne	298	52	50
					Nice Ltd.	Israël	381	78	84
					Nokia OYJ	Finlande	33 550	175	254

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2025	Pays	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
En milliers (sauf le nombre de titres)				
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (suite)				
Nova Ltd.	Israël	151	40	40
Oracle Corp. Japan	Japon	419	47	64
Ricoh Co. Ltd.	Japon	6 731	82	103
SAP SE	Allemagne	4 225	1 661	1 613
Seiko Epson Corp.	Japon	3 884	86	90
TDK Corp.	Japon	34 213	530	515
TE Connectivity PLC	Suisse	5 495	1 037	1 118
Telefonaktiebolaget LM Ericsson, cat. B	Suède	22 786	236	255
Temenos AG	Suisse	712	84	79
The Sage Group PLC	Royaume-Uni	8 641	202	194
Tis Inc.	Japon	2 260	90	90
Wix.com Ltd.	Israël	2 104	440	495
Xero Ltd.	Nouvelle-Zélande	1 161	146	163
Yokogawa Electric Corp.	Japon	3 192	103	89
			10 742	10 820

MATÉRIAUX (1,16 %)

Air Liquide SA	France	1 994	530	546
Akzo Nobel NV	Pays-Bas	1 538	137	136
Asahi Kasei Corp.	Japon	13 604	137	137
BASF SE	Allemagne	7 951	559	568
BHP Group Ltd.	Australie	27 763	1 036	966
Covestro AG	Allemagne	1 657	148	153
DSM-Firmenich AG	Suisse	1 662	254	237
Ems Chemie Holding AG	Suisse	40	44	39
Evrz PLC	Russie	19 235	168	29
Fortescue Ltd.	Australie	31 517	485	438
Givaudan SA	Suisse	52	328	322
Heidelberg Materials AG	Allemagne	909	105	224
ICL Group Ltd.	Israël	6 006	48	49
JFE Holdings Inc.	Japon	14 635	262	258
Mitsubishi Chemical Holdings Corp.	Japon	18 880	151	134
Nippon Steel Corp.	Japon	13 793	387	425
Nitto Denko Corp.	Japon	8 870	181	236
Rio Tinto Ltd.	Australie	4 403	456	460
Symrise AG	Allemagne	1 048	152	156
Wheaton Precious Metals Corp.	Brésil	1 853	207	207
			5 775	5 720

IMMOBILIER (0,60 %)

Capitaland Ascendas REIT	Singapour	42 039	116	120
Capitaland Investment Ltd. (CLI)	Singapour	35 653	96	104
Covivio, REIT	France	392	28	32
Daito Trust Construction Co. Ltd.	Japon	786	115	116
Gecina, REIT	France	433	59	59
Goodman Group, REIT	Australie	33 917	865	876
Hongkong Land Holdings Ltd.	Hong Kong	7 967	50	50
Hulic Co. Ltd.	Japon	8 903	123	123
Klépierre SA, REIT	France	1 824	64	88
Land Securities Group PLC, REIT	Royaume-Uni	11 263	116	115
LEG Immobilien SE	Allemagne	439	45	45
Link REIT	Hong Kong	31 208	210	211
Nippon Building Fund Inc., REIT	Japon	70	84	86
Scentre Group Ltd., REIT	Australie	36 612	103	110
Stockland, REIT	Australie	18 628	85	82
Sumitomo Realty & Development Co. Ltd.	Japon	3 866	193	209
Sun Hung Kai Properties Ltd.	Hong Kong	13 486	185	184
Swiss Prime Site AG	Suisse	398	66	70
The GPT Group, REIT	Australie	20 893	86	82
Unibail-Rodamco-Westfield, REIT	France	1 050	100	127
Vicinity Centres, REIT	Australie	31 556	58	63
			2 847	2 952

Au 31 mars 2025	Pays	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
En milliers (sauf le nombre de titres)				
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (0,69 %)				
Acciona SA	Espagne	298	56	56
BKW Energie AG	Suisse	132	33	33
Centrica PLC	Royaume-Uni	81 237	202	226
Chubu Electric Power Co. Inc.	Japon	8 265	122	129
CLP Holdings Ltd.	Hong Kong	10 856	124	127
Contact Energy Ltd.	Nouvelle-Zélande	3 825	29	29
Endesa SA	Espagne	2 866	80	109
Engie SA	France	16 223	365	455
Fortum OYJ	Finlande	4 600	94	108
Hong Kong & China Gas Co. Ltd.	Hong Kong	64 880	80	80
Iberdrola SA	Espagne	24 111	426	560
Origin Energy Ltd.	Australie	11 444	114	109
Osaka Gas Co. Ltd.	Japon	3 622	111	118
Redeia Corporación SA	Espagne	2 722	79	79
Sembcorp Industries Ltd.	Singapour	9 387	61	63
Terna - Rete Elettrica Nazionale SpA	Italie	12 541	163	163
The Kansai Electric Power Co. Inc.	Japon	19 483	391	333
Tokyo Gas Co. Ltd.	Japon	4 303	171	198
United Utilities Group PLC	Royaume-Uni	6 289	119	118
Veolia Environnement SA	France	5 643	239	279
Verbund AG	Autriche	440	50	45
			3 109	3 417

TOTAL DES ACTIONS ÉTRANGÈRES

113 306 123 305

En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
--	------------------	---------------	---------------------

FONDS DE PLACEMENT (2,50 %)

iShares MSCI Canada ETF	7 941	456	466
iShares MSCI EAFE ETF	29 542	3 364	3 475
SPDR S&P 500 ETF Trust	10 440	8 482	8 405

TOTAL DES FONDS DE PLACEMENT

12 302 12 346

Au 31 mars 2025	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
En milliers					

PLACEMENTS À COURT TERME (1,49 %)

Gouvernement du Canada, bons du Trésor	2,597 %	2025-06-18	1 400	1 392	1 392
Gouvernement du Canada, bons du Trésor	2,602 %	2025-07-02	1 700	1 689	1 689
Gouvernement des États-Unis, bons du Trésor	4,297 %	2025-04-08	2 990	4 317	4 300

TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME

7 398 7 381

COÛTS DE TRANSACTIONS

(179)

TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,33 %)

448 601 490 595

DÉRIVÉS À L'ACTIF (0,00 %)

11

DÉRIVÉS AU PASSIF (0,00 %)

(3)

AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS (0,67 %)

3 319

TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,00 %)

493 922

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers

31 mars 2025 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux rubriques « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » et « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds », l'actif net est défini comme étant « l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables ». Veuillez vous référer à la note générale 3.

Évaluation à la juste valeur

Pour plus d'informations sur les évaluations de la juste valeur, les données d'entrée utilisées ainsi que sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, veuillez vous référer à la rubrique « Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers » de la note générale 5 portant sur la gestion des risques financiers.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie des données utilisées à la date d'évaluation.

Au 31 mars 2025

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	470 839	29	–	470 868
Fonds de placement	12 346	–	–	12 346
Obligations	–	–	–	–
Placements à court terme	–	7 381	–	7 381
	483 185	7 410	–	490 595
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	–	11	–	11
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	–	(3)	–	(3)
Total	483 185	7 418	–	490 603

Au 31 mars 2024

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	277 480	27	–	277 507
Fonds de placement	15 877	–	–	15 877
Obligations	–	–	–	–
Placements à court terme	–	3 912	–	3 912
	293 357	3 939	–	297 296
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	–	1	–	1
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	–	(4)	–	(4)
Total	293 357	3 936	–	297 293

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des périodes closes le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024.

Risque de crédit

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, le Fonds avait investi dans des instruments de créance dont la ou les cotes de crédit étaient les suivantes :

Instruments de créance* par cotes de crédit	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2025 (%)	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2024 (%)
Pfd-1	0,03	0,04
R1	1,49	1,30

* Excluant les autres éléments de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les cotes de crédit sont obtenues auprès de DBRS, de Standard & Poor's ou de Moody's. La cote de crédit DBRS est présentée ou sinon, une cote de crédit équivalente.

Risque de concentration

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds :

Segments de marché	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2025 (%)	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2024 (%)
Technologies de l'information	18,68	19,67
Finance	16,80	13,46
Consommation discrétionnaire	12,05	11,57
Industrie	9,95	9,96
Santé	9,94	10,39
Services de communication	9,20	8,58
Biens de consommation de base	5,58	5,60
Matériaux	4,09	4,08
Énergie	3,89	4,22
Services aux collectivités	2,84	1,93
Fonds de placement - actions	2,50	5,28
Immobilier	2,32	2,87
Placements à court terme	1,49	1,30
Trésorerie et autres éléments d'actif net	0,67	1,09

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

31 mars 2025 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Risque de liquidité

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, les parts du Fonds sont rachetables au gré du détenteur. Tous les autres passifs financiers du Fonds ont des échéances inférieures à 30 jours. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la note générale 5.

Le Fonds peut détenir des actifs ou passifs dérivés. La date d'échéance contractuelle de ces actifs ou passifs peut excéder 30 jours.

Risque de taux d'intérêt

Les tableaux suivants présentent l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée jusqu'à l'échéance au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024. Une hausse ou une baisse de 10 % des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement et une stabilité de tous les autres facteurs, aurait respectivement fait diminuer ou augmenter l'actif net du montant présenté sous « Impact sur la valeur de l'actif net ». La sensibilité du Fonds aux variations de taux d'intérêt a été évaluée au moyen de la durée moyenne pondérée du portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 31 mars 2025

	< 1 an (\$)	1-5 ans (\$)	6-10 ans (\$)	> 10 ans (\$)	Ne portant pas intérêt (\$)	Total (\$)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Placements	7 381	–	–	–	483 214	490 595	81
Trésorerie/ marge/ (découvert bancaire)	2 782	–	–	–	–	2 782	–
Autres éléments d'actif	–	–	–	–	83 894	83 894	–
Passif	–	–	–	–	83 349	83 349	–

Au 31 mars 2024

	< 1 an (\$)	1-5 ans (\$)	6-10 ans (\$)	> 10 ans (\$)	Ne portant pas intérêt (\$)	Total (\$)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Placements	3 912	–	–	–	293 384	297 296	26
Trésorerie/ marge/ (découvert bancaire)	1 195	–	–	–	–	1 195	–
Autres éléments d'actif	–	–	–	–	34 175	34 175	–
Passif	–	–	–	–	32 108	32 108	–

Risque de change

Les tableaux suivants présentent l'exposition du Fonds au risque de change, le cas échéant, selon les actifs monétaires et non monétaires du Fonds. Les tableaux résument également l'impact qu'aurait eu sur l'actif net une hausse ou une baisse de 5 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises, en supposant que tous les autres facteurs soient demeurés constants. En pratique, le rendement réel peut différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 31 mars 2025

Devises*	Instruments financiers (\$)	Contrats de change (\$)	Exposition totale (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
AUD	5 124	2 130	7 254	1,47	363
CHF	9 184	605	9 789	1,98	489
DKK	1 033	941	1 974	0,40	99
EUR	42 579	2 653	45 232	9,16	2 262
GBP	17 233	1 403	18 636	3,77	932
HKD	1 117	279	1 396	0,28	70
ILS	448	(100)	348	0,07	17
JPY	31 584	1 755	33 339	6,75	1 667
NOK	921	(55)	866	0,18	43
NZD	55	16	71	0,01	4
SEK	3 796	586	4 382	0,89	219
SGD	2 195	–	2 195	0,44	110
USD	355 559	(7 616)	347 943	70,45	17 397

Au 31 mars 2024

Devises*	Instruments financiers (\$)	Contrats de change (\$)	Exposition totale (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
AUD	4 656	(685)	3 971	1,32	199
CHF	4 579	(50)	4 529	1,51	226
DKK	1 206	(9)	1 197	0,40	60
EUR	18 388	(418)	17 970	5,98	899
GBP	7 508	69	7 577	2,52	379
HKD	688	(39)	649	0,22	32
ILS	45	(6)	39	0,01	2
JPY	16 620	(53)	16 567	5,51	828
NOK	408	–	408	0,14	20
NZD	25	(5)	20	0,01	1
SEK	1 481	173	1 654	0,55	83
SGD	615	(23)	592	0,20	30
USD	236 359	(878)	235 481	78,35	11 774

* Veuillez vous référer à la note générale 6 pour les codes des devises.

Risque de prix

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, l'impact estimé sur l'actif net du Fonds d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, toutes les autres variables demeurant constantes, est présenté dans les tableaux suivants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers *(suite)*

31 mars 2025 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Au 31 mars 2025

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice MSCI Monde (CAD)	10,00	100,00	9,78	48 321

Au 31 mars 2024

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice MSCI Monde (CAD)	10,00	100,00	9,76	29 338

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

Notes supplémentaires – Information propre au Fonds

31 mars 2025 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir une plus-value du capital à long terme en harmonie avec sa préservation, en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation mondiales.

Le Fonds

Les séries de parts du Fonds ont été établies aux dates suivantes :

	Date d'établissement (AAAA-MM-JJ)
Série A	2000-01-04
Série E	2014-11-03
Série E6	2023-06-30
Série F	2007-01-15
Série F6	2016-06-20
Série I	2001-03-11
Série L	2016-06-20
Série L6	2016-06-20
Série O	2010-07-19
Série T6	2016-06-20
Série U	2024-11-12

Les séries A et T6 sont exclues des souscriptions dans le cadre du mode avec frais d'acquisition réduits et du mode avec frais d'acquisition reportés. Les séries L et L6 ne sont plus offertes.

Changement de dénomination de Fonds

Le Fonds a été renommé à la date indiquée ci-dessous :

2024-06-14	
Ancien nom	Nouveau nom
Fonds IA Clarington de valeur mondial	Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

Nouvelles séries

Le Fonds offre des nouvelles séries depuis les dates indiquées ci-dessous :

Série	Date (AAAA-MM-JJ)
Série E6	2023-06-30
Série U	2024-11-12

Gestion des risques financiers

Veuillez vous référer à la note générale 5.

Placements dans des entités structurées non consolidées

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, le Fonds disposait des intérêts suivants dans des entités structurées non consolidées :

Fonds sous-jacent/FNB	31 mars 2025		31 mars 2024	
	Participation (%)	Valeur comptable (\$)	Participation (%)	Valeur comptable (\$)
iShares MSCI Canada ETF	0,0	466	0,0	486
iShares MSCI EAFE ETF	0,0	3 475	0,0	4 151
SPDR S&P 500 ETF Trust	0,0	8 405	0,0	11 240

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les renseignements relatifs à la compensation des actifs et passifs financiers et aux montants remis en garantie dans l'éventualité d'un événement futur, tel que la faillite ou la résiliation de contrats. Les montants bruts correspondent aux montants présentés dans les états de la situation financière.

Au 31 mars 2025

	Montants pouvant être compensés			Montant net (\$)
	Montant brut (\$)	Instruments financiers (\$)	Montant donné/reçu en garantie (\$)	
Actifs financiers – par type				
Contrats de change	11	–	–	11
Total	11	–	–	11
Passifs financiers – par type				
Contrats de change	3	–	–	3
Total	3	–	–	3

Au 31 mars 2024

	Montants pouvant être compensés			Montant net (\$)
	Montant brut (\$)	Instruments financiers (\$)	Montant donné/reçu en garantie (\$)	
Actifs financiers – par type				
Contrats de change	1	1	–	–
Total	1	1	–	–
Passifs financiers – par type				
Contrats de change	4	1	–	3
Total	4	1	–	3

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2025 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Contrats de change

Le Fonds a conclu des contrats de change afin de réduire son exposition au risque de change. Aucun montant en trésorerie n'a été donné en garantie pour les contrats de change présentés ci-dessous. Par conséquent, aucune information relative aux garanties en trésorerie n'est présentée. Les détails de ces contrats de change sont les suivants :

Au 31 mars 2025

Date de règlement	Nombre de contrats	Position acheteur (\$)	Position vendeur (\$)	Prix du contrat (\$)	Gain (perte) latent - CAD (\$)	Contrepartie	Cotes de crédit
2025-04-01	1	USD 448	CAD 644	1,4366		1 RBC Dominion valeurs mobilières	A
2025-04-01	1	JPY 7 455	CAD 72	0,0096		– RBC Dominion valeurs mobilières	A
2025-04-01	1	EUR 64	CAD 99	1,5535		– RBC Dominion valeurs mobilières	A
2025-04-01	1	DKK 83	CAD 17	0,2082		– RBC Dominion valeurs mobilières	A
2025-04-01	1	SEK 72	CAD 10	0,1431		– RBC Dominion valeurs mobilières	A
2025-04-01	1	AUD 9	CAD 8	0,8962		– RBC Dominion valeurs mobilières	A
2025-04-02	1	AUD 2 366	CAD 2 118	0,8953		4 Valeurs mobilières TD Inc.	A
2025-04-02	1	JPY 174 938	CAD 1 681	0,0096		3 Valeurs mobilières TD Inc.	A
2025-04-02	1	SEK 4 018	CAD 575	0,1430		1 Valeurs mobilières TD Inc.	A
2025-04-02	1	GBP 739	CAD 1 372	1,8567		1 Valeurs mobilières TD Inc.	A
2025-04-02	1	CHF 361	CAD 587	1,6247		1 Valeurs mobilières TD Inc.	A
2025-04-02	1	CAD 101	ILS 260	2,5800		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
2025-04-02	1	HKD 1511	CAD 279	0,1849		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
2025-04-02	1	CAD 55	NOK 402	7,3150		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
2025-04-02	1	NZD 20	CAD 16	0,8137		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
	15					11	
2025-04-01	1	CAD 8 258	USD 5 740	0,6951		(3) BMO Marchés des capitaux	A
2025-04-01	1	CHF 11	CAD 18	1,6288		– RBC Dominion valeurs mobilières	A
2025-04-01	1	GBP 16	CAD 30	1,8588		– RBC Dominion valeurs mobilières	A
2025-04-02	1	EUR 1 642	CAD 2 553	1,5548		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
2025-04-02	1	DKK 4 432	CAD 924	0,2084		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
	5					(3)	

Au 31 mars 2024

Date de règlement	Nombre de contrats	Position acheteur (\$)	Position vendeur (\$)	Prix du contrat (\$)	Gain (perte) latent - CAD (\$)	Contrepartie	Cotes de crédit
2024-04-01	1	CAD 897	USD 663	0,7388		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-01	1	CAD 52	JPY 5 792	111,7200		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-01	1	CAD 1	SGD 1	0,9969		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	CAD 1 537	USD 1 135	0,7384		1 Banque Nationale du Canada	A
2024-04-02	2	CAD 21	SEK 163	7,8862		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	2	CAD 9	DKK 45	5,0811		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	2	CAD 48	EUR 33	0,6838		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	CHF 5	CAD 7	1,4995		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	CAD 1	NOK 7	8,0066		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	CAD 2	HKD 11	5,7815		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-03	1	SEK 1 529	CAD 193	0,1265		– BMO Marchés des capitaux	A
2024-04-03	1	GBP 44	CAD 76	1,7090		– BMO Marchés des capitaux	A
2024-04-03	1	CAD 39	HKD 227	5,7831		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-03	1	CAD 5	NZD 6	1,2353		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
	17					1	
2024-04-01	1	USD 466	CAD 634	1,3604		(3) Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-01	1	JPY 3 240	CAD 29	0,0090		– Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-01	1	CAD 5	ILS 14	2,7149		– BMO Marchés des capitaux	A

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2025 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Date de règlement	Nombre de contrats	Position acheteur (\$)	Position vendeur (\$)	Prix du contrat (\$)	Gain (perte) latent - CAD (\$)	Contrepartie	Cotes de crédit
2024-04-01	1	CAD 1	ILS 2	2,7110		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-01	1	CAD 30	JPY 3 355	111,8525		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	USD 680	CAD 920	1,3543		(1) Banque Nationale du Canada	A
2024-04-02	1	GBP 8	CAD 14	1,7155		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	AUD 8	CAD 7	0,8861		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	CAD 17	CHF 11	0,6662		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	HKD 12	CAD 2	0,1739		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	NOK 8	CAD 1	0,1259		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	CAD 21	GBP 12	0,5851		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	CAD 29	AUD 33	1,1328		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	CAD 22	SGD 22	0,9974		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	USD 4	CAD 5	1,3533		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-03	1	CAD 369	EUR 253	0,6844		- BMO Marchés des capitaux	A
2024-04-03	1	CAD 663	AUD 751	1,1328		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-03	1	CAD 40	CHF 27	0,6659		- BMO Marchés des capitaux	A
		18			(4)		

*Pour plus d'information sur la contrepartie, veuillez vous référer à la note générale 6.

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2025 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Opérations entre parties liées

Veuillez vous référer à la note générale 7.

Frais de gestion

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, les taux des frais de gestion annuels fixes des séries du Fonds sont les suivants :

Série	Frais de gestion au 31 mars 2025 (%)	Frais de gestion au 31 mars 2024 (%)
Série A	1,65	1,65
Série E	1,65	1,65
Série E6	1,65	1,65
Série F	0,65	0,65
Série F6	0,65	0,65
Série I	-	-
Série L	1,95	1,95
Série L6	1,95	1,95
Série O	-	-
Série T6	1,65	1,65
Série U	0,39	

Le montant des frais de gestion engagés au cours de la période est pris en compte dans le poste « Frais de gestion » de l'état du résultat global.

Frais d'administration à taux fixe

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, les taux des frais d'administration annuels fixes des séries du Fonds sont les suivants :

Série	Frais d'administration à taux fixe au 31 mars 2025 (%)	Frais d'administration à taux fixe au 31 mars 2024 (%)
Série A	0,15	0,15
Série E	0,10	0,10
Série E6	0,10	0,10
Série F	0,10	0,10
Série F6	0,10	0,10
Série I	-	-
Série L	0,24	0,24
Série L6	0,24	0,24
Série O	0,15	0,15
Série T6	0,15	0,15
Série U	0,10	

Le montant des frais d'administration à taux fixe engagés au cours de la période est inclus dans les « Frais d'administration à taux fixe » de l'état du résultat global.

Placements dans le Fonds

Aux dates indiquées ci-dessous, les placements de Placements IA Clarington inc. et d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« Industrielle Alliance ») dans le Fonds, à la juste valeur, étaient les suivants :

Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2024
461 981	278 689

Le tableau ci-dessus inclut les placements d'autres fonds, y compris ceux gérés par IA Gestion mondiale d'actifs inc. (iAGMA), une filiale en propriété exclusive de l'Industrielle Alliance et une partie liée à IA Clarington.

Parts rachetables

Veuillez vous référer à la note générale 8.

Pour les périodes closes les 31 mars 2025 et 31 mars 2024, les parts suivantes ont été émises/réinvesties et rachetées :

	Période close	Début de la période	Émises/ réinvesties au cours de la période	Rachats de la période	Fin de la période	Nombre moyen pondéré de parts
Série A	2025	555	174	219	510	537
	2024	706	129	280	555	601
Série E	2025	399	144	105	438	392
	2024	257	185	43	399	330
Série E6	2025	6	1	-	7	6
	2024	-	6	-	6	3
Série F	2025	347	553	93	807	475
	2024	316	92	61	347	322
Série F6	2025	1	1	1	1	1
	2024	1	-	-	1	1
Série I	2025	9 910	7 490	1 099	16 301	13 172
	2024	11 213	1 550	2 853	9 910	10 701
Série L	2025	4	-	2	2	3
	2024	12	1	9	4	10
Série L6	2025	1	-	-	1	1
	2024	1	-	-	1	1
Série O	2025	1 911	398	266	2 043	1 973
	2024	1 552	577	218	1 911	1 689
Série T6	2025	4	3	2	5	4
	2024	9	1	6	4	7
Série U	2025	-	13	-	13	3

Rabais de courtage

Voir la note générale 9.

En plus de payer le coût des services de courtage lié à certaines transactions de titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également servir à couvrir les services de recherche fournis au conseiller en valeurs. La valeur des services de recherche comprise dans les commissions versées par le Fonds à ces courtiers est la suivante :

Pour la période close le 31 mars 2025 (\$)	Pour la période close le 31 mars 2024 (\$)
184	87

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2025 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Prêt de titres

Veuillez vous référer à la note générale 10.

Pour les périodes closes les 31 mars 2025 et 31 mars 2024, le revenu des prêts de titres du Fonds, déduction faite des retenues d'impôts s'établit comme suit :

	2025 (\$)	2024 (\$)
Revenu brut des prêts de titres	41	144
Frais de prêt de titres	(7)	(26)
Revenu net des prêts de titres reçu par le Fonds	34	118

Au cours des périodes closes les 31 mars 2025 et 31 mars 2024, les frais de prêt de titres versés au dépositaire du Fonds, Compagnie Trust CIBC Mellon, s'élevaient à environ 18 % du revenu brut des prêts de titres.

La juste valeur des titres prêtés du Fonds compris dans les placements au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024 s'établit comme suit :

Au 31 mars 2025

Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
26 436	27 998

Au 31 mars 2024

Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
16 934	17 875

Les garanties des titres prêtés peuvent être composées d'obligations, de bons du Trésor, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit.

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

1. Informations générales

a) Les Fonds

Les fonds (les « Fonds ») sont constitués de fiducies d'investissement à participation unitaire, de quasi-fiducies de fonds communs de placement et de fiducies de fonds communs de placement à capital variable non constituées en société établies sous le régime des lois de la province de l'Ontario par des déclarations de fiducie. Placements IA Clarington inc. (« IA Clarington » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire et le fiduciaire des Fonds. Le Gestionnaire est une filiale en propriété exclusive d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« iA »).

Les Fonds investissent principalement dans différents types de titres, selon leurs politiques de placement. Consulter l'inventaire du portefeuille de chacun des fonds pour obtenir plus de précisions sur leurs placements.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds est le dollar canadien, sauf pour le Fonds IA Clarington de revenu à taux variable en dollars U.S., dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar américain.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le Gestionnaire le 5 juin 2025.

L'adresse du siège social des Fonds est le 26 rue Wellington Est, Suite 600, Toronto (Ontario) M5E 1S2 Canada.

Le 1^{er} avril 2023, le gestionnaire de portefeuille, Industrielle Alliance, Gestion de placements inc., a été remplacé par IA Gestion mondiale d'actifs inc.

b) Dates de présentation de l'information financière

Pour les Fonds (à l'exception du Fonds IA Clarington Agile de revenu mondial à rendement global, du Portefeuille IA Clarington mondial équilibré plus, du Fonds IA Clarington mondial d'actions Avantage, du Portefeuille IA Clarington d'actions mondiales plus, du Fonds IA Clarington mondial à revenu fixe Avantage, du Fonds IA Clarington mondial macro Avantage, du Fonds IA Clarington Loomis international de croissance et du Mandat IA Clarington alternatif multistratégie) établis avant le 1^{er} avril 2023, les états de la situation financière sont présentés aux 31 mars 2025 et 2024, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les états des flux de trésorerie portent sur les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024.

Les états de la situation financière du Fonds IA Clarington mondial d'actions Avantage, du Fonds IA Clarington mondial à revenu fixe Avantage et du Fonds IA Clarington mondial macro Avantage sont présentés aux 31 mars 2025 et 2024. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les états des flux de trésorerie portent sur la période de douze mois close le 31 mars 2025 et la période comprise entre la date d'établissement présentée dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds » et le 31 mars 2024.

Les états de la situation financière du Fonds IA Clarington Agile de revenu mondial à rendement global, du Portefeuille IA Clarington mondial équilibré plus, du Portefeuille IA Clarington d'actions mondiales plus, du Fonds IA Clarington Loomis international de croissance et du Mandat IA Clarington alternatif multistratégie sont présentés au 31 mars 2025. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les états des flux de trésorerie portent sur la période comprise entre la date d'établissement présentée dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds » et le 31 mars 2025.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS de comptabilité) publiées par l'International Accounting Standards Board.

3. Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables sont les suivantes :

a) Jugements et hypothèses significatifs

Lorsqu'il prépare les états financiers, le Gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses qui peuvent toucher les montants déclarés de l'actif, du passif, du revenu et des charges ainsi que les renseignements complémentaires au cours des périodes visées. Les estimations et les jugements les plus significatifs comprennent l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, le classement et l'évaluation des placements et l'application de l'option de la juste valeur.

Les Fonds détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est établie à l'aide de techniques d'évaluation préétablies. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations du Gestionnaire. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement en fonction de l'évolution des faits et des circonstances. Les changements apportés aux hypothèses pourraient toucher la juste valeur des instruments financiers.

i) Classement et évaluation des placements

En procédant au classement et à l'évaluation des instruments financiers détenus par les Fonds, le Gestionnaire doit faire preuve d'un grand discernement pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. IFRS 9 comprend trois grandes catégories de classement pour les actifs financiers : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement des actifs financiers en vertu d'IFRS 9 est habituellement fondé sur le modèle d'affaires dans lequel l'actif financier est géré et ses caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. L'évaluation et la décision touchant l'approche de modèle d'affaires utilisée constituent un jugement comptable.

b) Instruments financiers

i) Classement des instruments financiers

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes journaliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les Fonds classent leurs placements (titres de capitaux propres, fonds de placement et obligations), leurs placements à court terme et leurs instruments financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés des Fonds sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les détenteurs de parts.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, classée dans les « autres passifs financiers », est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur ou le coût amorti pour les Fonds Clic objectif. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt contractuel effectif.

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, il n'y avait, pour chacun des Fonds, aucun écart entre la valeur liquidative par part présentée aux fins de

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

transactions et l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

ii) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsque le dernier cours pour les actions ou le cours moyen pour les obligations ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause, sauf lorsque le volume négocié au dernier cours est inférieur à 100, auquel cas il applique le cours moyen.

iii) Dépréciation d'actifs financiers

À chaque période, les Fonds évaluent si le risque de crédit des actifs financiers classés au coût amorti a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et si une perte de crédit attendue doit être comptabilisée. Les Fonds procèdent par comparaison du risque de dépréciation des instruments financiers à la date de clôture et à la date de comptabilisation initiale. Étant donné l'échéance rapprochée des instruments financiers au coût amorti, les Fonds comptabilisent les pertes de crédit attendues selon la méthode simplifiée. Le montant des pertes de crédit attendues comptabilisé correspond à l'insuffisance prévue des flux de trésorerie actualisés sur la durée de vie de l'instrument financier.

iv) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les acceptations bancaires, les bons du Trésor et les effets de commerce adossés à des actifs garantis par des banques et ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an à la date d'acquisition.

d) Trésorerie et marge

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

Une partie des actifs d'un Fonds qui détient des instruments financiers dérivés est déposée auprès d'un courtier à titre de marge ou de garantie. La marge ou la garantie peut se composer de trésorerie ou de titres donnés en garantie. Les titres déposés à titre de marge ou de garantie sont évalués conformément aux politiques sur la juste valeur décrites précédemment et sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. Ces titres sont également présentés au poste « Placements » dans l'état de la situation financière. Pour ce qui est du Fonds IA Clarington de revenu à taux variable, du Fonds IA Clarington d'obligations de base plus et du Fonds IA Clarington de revenu à taux variable en dollars U.S., ces actifs ne font l'objet d'aucune restriction, autre que celles décrites dans les ententes spéciales de garde conclues entre le Fonds, le dépositaire et le courtier. Ces restrictions stipulent que si le dépositaire n'a pas reçu d'avis de la partie détenant la garantie, le Fonds peut transférer des actifs du compte de garde spécial en fournissant des instructions écrites au dépositaire, tant qu'une marge adéquate demeure dans le compte de garde spécial. Pour tous les autres Fonds, ces actifs ne font l'objet d'aucune restriction. La détention d'instruments financiers dérivés n'a aucune incidence sur la valeur liquidative du Fonds.

e) Constatation des revenus

Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les revenus de distributions des fonds de placement et le revenu provenant de fiducies de revenu sont comptabilisés à la date de distribution. Ce dernier type de revenu peut comprendre les dividendes, les intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital. Le produit des distributions peut être utilisé pour l'acquisition de parts additionnelles des fonds de référence.

Le revenu sur les instruments financiers dérivés présenté dans les états du résultat global correspond au revenu qu'a reçu le Fonds pour ces instruments financiers dérivés, qui ne sont pas détenus à des fins de couverture.

Les intérêts à des fins de distribution présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts des coupons reçus par le Fonds, comptabilisés sur base d'exercice. Le revenu correspond aux intérêts reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis.

Les gains (pertes) réalisés et la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen, ce qui ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro, et sans donner effet aux coûts de transactions.

Les gains ou pertes découlant de l'évaluation quotidienne des instruments financiers dérivés sont inclus dans le poste « Instruments financiers dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » jusqu'à ce que les contrats soient réglés ou échus. Les gains ou pertes réalisés au règlement ou à l'expiration des contrats sont inclus dans le poste « Instruments financiers dérivés : Gain (perte) net réalisé ».

f) Autres actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers de chaque Fonds, autres que les placements, les instruments financiers dérivés et l'obligation de chaque Fonds, autres que Fonds Clic objectif, au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. L'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur.

g) Conversion des devises

La juste valeur des placements, des titres détenus et des autres actifs et passifs libellés en devises étrangères est convertie dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les transactions de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de ces transactions.

Les gains et pertes de change liés à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) de change sur la trésorerie », et ceux liés aux autres actifs et passifs financiers et aux gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements ou les instruments financiers dérivés sont présentés dans le « Total des autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés » dans les états du résultat global.

h) Contrats de change

Les contrats de change, si achetés ou vendus, sont évalués à leur juste valeur à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions étaient disposées. Elle est présentée dans l'état du résultat global et dans l'état de la situation financière. Pour les contrats de change au comptant et lorsque les contrats de change sont disposés ou arrivent à échéance, les

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés et présentés dans l'état du résultat global. La valeur en dollars canadiens des contrats de change est établie au moyen des taux de change fournis par un fournisseur de services indépendant.

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change dans le but premier de limiter ou de réduire les risques de change associés aux placements ainsi que d'accroître périodiquement les rendements du portefeuille. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des contrats de change ou si la contrepartie ne respecte pas le contrat.

i) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la comptabilité d'exercice.

j) Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les parts des Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part. La valeur liquidative par part est établie à la fin de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative d'une série particulière de parts d'un Fonds est établie en calculant la valeur de la quote-part des actifs et des passifs du Fonds communs à toutes les séries revenant à la série en question, moins les passifs des Fonds uniquement attribuables à cette série. Les revenus, les charges non spécifiques aux séries, les gains (pertes) réalisés et latents sur les placements ainsi que les coûts de transactions et les frais liés aux opérations de change sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées directement.

Les parts rachetables d'une série peuvent être rachetées en tout temps contre un montant en trésorerie équivalant à la part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série. Les parts rachetables sont classées à titre de passif financier et sont évaluées à leur valeur de rachat, ou au coût amorti dans le cas des Fonds Clic objectif.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part présentée dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période.

Les distributions aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables.

Les titres de série FNB peuvent être rachetés n'importe quel jour de bourse, contre de la trésorerie, à un prix de rachat correspondant à 95 % du cours de clôture des titres à la date de rachat, sous réserve d'un prix maximum équivalant à la valeur liquidative par titre.

k) Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Pour déterminer si un Fonds constitue une entité d'investissement, le Gestionnaire peut être tenu de faire des jugements importants quant à savoir si le Fonds présente les caractéristiques typiques des entités d'investissement. Une entité d'investissement est une entité qui peut ne détenir qu'un seul placement (un fonds sous-jacent). Toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, le Fonds obtient principalement des fonds d'un ou de nombreux investisseurs, à charge pour eux de fournir à ceux-ci des services de gestion de placement, déclare à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Il a été déterminé que les fonds répondent à la définition d'entité d'investissement et qu'ils sont tenus de comptabiliser les placements dans ses entreprises associées, coentreprises et filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les filiales constituent toutes les entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles un fonds exerce un contrôle. Un fonds est réputé contrôler une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les Fonds sont des entités d'investissement et, à ce titre, elles comptabilisent leurs participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, le cas échéant. Les Fonds désignent également leurs placements dans des entreprises associées et des coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net.

l) Coûts de transactions

Les coûts de transactions liés aux placements sont passés en charges dans les états du résultat global au poste « Coûts de transactions » à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transactions sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions versés à des agents, à des conseillers et à des courtiers.

m) Remboursements

Selon IFRS 9, la méthode de comptabilisation des remboursements anticipés des passifs financiers varie selon que la modification s'avère substantielle ou non. Si la modification est substantielle, le passif initial est décomptabilisé, et un nouveau passif est comptabilisé à la juste valeur. Si la modification n'est pas substantielle, les nouvelles conditions sont prises en compte dans le passif initial.

Une modification s'avère substantielle lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions diffère d'au minimum 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants selon les conditions initiales.

4. Nouvelles méthodes comptables et changements de méthodes comptables

Le 9 avril 2024, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié la norme IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplace les dispositions de la norme IAS 1 *Présentation des états financiers* et reprend nombre de ses exigences. La norme IFRS 18 établit une structure définie pour l'état du résultat où les produits et les charges sont classés dans des catégories distinctes définies et où de nouveaux sous-totaux définis sont imposés afin d'améliorer la comparabilité, et énonce les indications sur le classement des informations dans les états financiers de base ou les notes. Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 18 s'appliqueront rétrospectivement aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption par anticipation est permise. Le Gestionnaire évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers des Fonds.

5. Gestion des risques financiers

a) Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers

Les informations concernant les instruments financiers doivent être présentées selon une hiérarchie qui classe les données d'entrée utilisées dans les méthodes servant à évaluer les actifs et les passifs à la date d'évaluation. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

identiques et une priorité plus faible aux données non observables lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – évaluation fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

Les évaluations de la juste valeur des Fonds sont toutes récurrentes. Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque le titre ou l'instrument financier dérivé se négocie sur un marché actif et qu'un prix coté est disponible. Si un instrument financier de niveau 1 cesse d'être négocié sur un marché actif, il est reclassé dans un autre niveau. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les actifs investis sont comptabilisés à l'aide des méthodes décrites ci-après, et la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

i) Actions

Chaque action cotée est évaluée au prix de clôture publié par la bourse principale où elle est négociée ou, si aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation qui analysent la juste valeur de l'actif net, et au moyen d'autres techniques se fondant sur des comparaisons aux données de référence, comme les indices boursiers. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

ii) Placements dans des fonds de référence

Les placements dans des fonds de référence sont évalués à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la valeur liquidative du fonds de référence à la date d'évaluation.

iii) Obligations

Les placements à revenu fixe, composés principalement d'obligations de gouvernements, d'obligations de sociétés, de titres adossés à des actifs, d'emprunts à terme, d'obligations à coupon zéro, d'obligations résiduelles et d'obligations municipales, mais qui peuvent aussi comprendre des titres adossés à des créances hypothécaires, des prêts, des débentures et d'autres titres de créance, sont évalués selon le cours moyen, lequel est obtenu de services d'évaluation indépendants ou de courtiers qui négocient ces titres. Les services d'évaluation tiennent compte du rendement ou du prix de titres à revenu fixe de qualité comparable, du coupon, de l'échéance et du type d'obligations ainsi que des prix fournis par les courtiers. Le calcul des intérêts attribués aux obligations à coupon zéro se fait selon la méthode de l'amortissement linéaire.

La valeur nominale et le prix de base des obligations à rendement réel sont indexés quotidiennement en fonction de l'inflation. Les intérêts sont accumulés chaque jour d'évaluation selon l'inflation ajustée au pair à cette date. La variation quotidienne de l'inflation ajustée au pair est considérée comme un revenu. À la date d'échéance, les obligations verseront leur dernier paiement d'intérêts du coupon en plus de l'inflation cumulée depuis la date d'émission d'origine.

Pour certaines obligations, aucun marché efficient ne s'est développé. Le Gestionnaire estime alors la juste valeur de ces placements selon des

modèles d'évaluation qu'il juge appropriés dans les circonstances. L'évaluation est modélisée sur une base individuelle en fonction de la catégorie des actifs de référence, y compris les actifs traditionnels ou synthétiques.

Les placements dans ce type de créances peuvent inclure des engagements de prêts non financés, qui sont des obligations contractuelles de financement futur. Les engagements de prêts non financés peuvent inclure des facilités de crédit renouvelables, qui pourraient obliger un Fonds à fournir des liquidités supplémentaires sur demande de l'emprunteur. Les engagements de prêts non financés représentent une pleine obligation future, même si un pourcentage des montants engagés pourrait ne pas être utilisé par l'emprunteur. En vertu des normes IFRS de comptabilité, le Fonds a choisi de ne pas comptabiliser les engagements de prêts non financés à titre de passif dans les états de la situation financière. Il a plutôt annoncé la possibilité d'une obligation future dans les notes annexes.

iv) Évaluation de titres non cotés et d'autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du Gestionnaire à l'aide de techniques d'évaluation établies. Ces techniques couvrent, entre autres, les titres qui ne sont plus négociés, les titres émis par des sociétés privées et les titres non liquides. La juste valeur de ces titres établie aux fins du calcul de l'actif net des Fonds attribuable aux détenteurs de parts rachetables peut différer des derniers cours acheteur et vendeur des titres.

Les placements en titres de capitaux propres portent sur les actions ordinaires, les bons de souscription et les actions privilégiées. Ces placements sont évalués en fonction de la dernière ronde de financement, des évaluations fournies par des tiers, des états financiers et des décotes de liquidité. Les placements en titres à revenu fixe sont évalués à la juste valeur en fonction des résultats d'exploitation et de la situation financière de la société. Le Gestionnaire évaluera la capacité de la société à respecter les clauses restrictives de nature financière, notamment sa capacité à effectuer les paiements d'intérêts et de capital, son besoin de financement et sa capacité à couvrir les montants des placements du Fonds au moyen de ses actifs. En plus des diverses méthodes d'évaluation utilisées, un nombre important d'hypothèses clés utilisées pour évaluer les titres de placements sont propres à chaque société émettrice de ces titres.

v) Placements à court terme

Les placements à court terme sont comptabilisés au cours moyen, à l'aide d'évaluations basées sur un système matriciel qui tient compte de facteurs comme le prix, les rendements et les échéances de titres de référence semblables. En ce qui a trait au Fonds marché monétaire, le coût des placements à court terme ainsi que les intérêts courus se rapprochent de leur juste valeur.

La différence entre la juste valeur totale et le coût total des titres, s'il y a lieu, mentionnée dans les paragraphes 5i) à 5v), correspond à « Placements : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

vi) Trésorerie

La trésorerie et le découvert bancaire sont comptabilisés au coût amorti.

vii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats de change est déterminée en fonction d'une matrice des taux à terme. Ces derniers sont calculés à l'aide d'une interpolation linéaire. Si la matrice n'est pas disponible, les cours de marché des devises de référence sont utilisés.

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

Les options et les contrats à terme standardisés sont évalués à la valeur de marché chaque jour d'évaluation selon le gain ou la perte qui aurait été réalisé si les contrats avaient été réglés.

La différence entre la juste valeur et le coût des titres correspond à « Instruments financiers dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

viii) Autres informations

Si un titre de placement ne peut être évalué selon les critères énoncés ci-dessus ou ceux stipulés dans la réglementation sur les valeurs mobilières ou si le Gestionnaire juge, à tout moment, que les critères d'évaluation qu'il a adoptés, mais qui ne figurent pas dans la réglementation, sont inadéquats, le Gestionnaire utilise alors une évaluation qu'il considère juste dans les circonstances.

ix) Établissement de la juste valeur

Pour le calcul de la valeur liquidative, les Fonds ont adopté l'évaluation à la juste valeur dans le but de prévenir un trop grand nombre d'opérations à court terme sur les titres des Fonds et de limiter les possibilités d'anticipation du marché. L'évaluation à la juste valeur vise à fournir une valeur liquidative plus exacte en apportant des ajustements aux prix cotés ou publiés des actions qui ne sont pas nord-américaines, en fonction des événements importants qui se produisent entre la clôture qui a lieu le plus tôt sur les marchés autres que ceux de l'Amérique du Nord et le moment de l'établissement de la valeur liquidative. Ainsi, la juste valeur des actions aux fins du calcul de la valeur liquidative des Fonds peut différer du cours de clôture des actions.

b) Risques financiers

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix). La valeur des placements du portefeuille d'un Fonds peut fluctuer quotidiennement et refléter l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et de l'information relative aux émetteurs de certains titres détenus dans les Fonds. L'inventaire du portefeuille regroupe les titres par types d'actifs, par régions géographiques et par segments de marchés. Le niveau de risque dépend des objectifs et de la stratégie de placement de chaque Fonds.

Le Gestionnaire contrôle les effets négatifs potentiels des risques financiers sur le rendement de chaque Fonds en embauchant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés qui renvoient régulièrement les positions du Fonds, surveillent l'évolution des marchés et diversifient les placements de chaque portefeuille conformément aux lignes directrices en matière de placement.

L'approche globale de gestion du risque de chaque Fonds comprend l'encadrement des activités de placement ainsi que le suivi et le contrôle du respect de la stratégie de placement de chaque Fonds et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Parts du fonds de référence

Certains Fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds de placement (les « fonds de référence ») dont les politiques de placement autorisent des placements dans des instruments comme les obligations, les actions ou même d'autres parts de fonds. Certains passages de l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » présentent de l'information sur les fonds de référence, s'il y a lieu. Il incombe au Gestionnaire de chaque fonds de référence de s'assurer que les placements respectent la politique de placement du Fonds. Ces placements sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un Fonds subisse une perte financière si une contrepartie ou un débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements envers le Fonds. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière.

Le risque de crédit peut aussi survenir lorsqu'il y a concentration de placements dans des entités qui exercent des activités semblables, qui sont issues du même secteur d'activité ou de la même région géographique ou lorsqu'un placement important est effectué dans une seule entité. Le risque de crédit est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée. Les Fonds investissent dans des actifs financiers qui sont généralement de qualité supérieure selon la notation établie par une agence de notation reconnue. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente l'exposition maximale des Fonds au risque de crédit.

Toutes les transactions sur des titres cotés en bourse sont réglées et payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement de l'achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Afin de surveiller la qualité de crédit des titres de créance sous-jacents « non notés », le gestionnaire de placements réalise sa propre évaluation de crédit au moyen de recherches internes pour une variété d'instruments qui ne sont pas notés par les agences publiques. Il évalue les principales données financières des émissions et les caractéristiques structurelles des instruments afin de calculer une notation implicite pour chacun des placements. La majorité des titres non notés évalués par le gestionnaire de placements ont une notation équivalente à la notation BBB. La notation BBB est la notation la plus basse que peut avoir une obligation de catégorie investissement. Une obligation de catégorie investissement est considérée comme un titre ayant un risque de défaut relativement faible.

ii) Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque résultant du fait que les positions du Fonds sont essentiellement soit d'un même emplacement géographique, d'un même type de produit, d'un même secteur d'activité ou d'une même catégorie de contrepartie, et sont touchées de façon semblable par les changements dans les conditions économiques ou d'autres conditions. La stratégie de placement du Fonds vise à réduire ce risque par une bonne diversification de ses positions.

iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers au moment approprié et selon des conditions raisonnables. L'exposition de chaque Fonds au risque de liquidité est concentrée dans le rachat quotidien de parts en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la majorité des actifs du Fonds dans des placements qui se négocient sur un marché actif et dont on peut facilement se départir. De plus, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir un niveau de liquidité suffisant pour financer les rachats. Chaque Fonds peut également emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

Les parts rachetables sont rachetables sur demande au gré du détenteur. Cependant, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

contractuelle présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les détenteurs de ces instruments les conservent habituellement plus longtemps.

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être illiquides. Ces placements, qui comprennent les placements privés (actions et obligations), sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

La récente escalade du conflit russo-ukrainien a entraîné une guerre, l'imposition de sanctions économiques et une forte augmentation de la volatilité et de l'incertitude dans les marchés financiers. Il est difficile de prévoir la durée du conflit, des sanctions économiques, de la volatilité des marchés et de l'incertitude qui y est liée, ainsi que des mesures supplémentaires qui pourraient être prises par les gouvernements et quel pourrait être leur impact sur les économies, les entreprises et les marchés financiers mondiaux. Bien que la situation reste imprévisible, le Gestionnaire continue de suivre son évolution et son impact sur les Fonds. Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, certains Fonds n'avaient pas investi en Russie, d'autres n'y avaient placé que 1 % de leur actif net.

iv) *Risque de marché*

a) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur de ces instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la trésorerie ou les placements à court terme, ceux-ci étant investis aux taux d'intérêt du marché à court terme et souvent détenus jusqu'à l'échéance. Le risque de taux d'intérêt est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée.

b) *Risque de change*

Certains Fonds peuvent investir dans des actifs monétaires et non monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements entraînent un risque de change, lequel correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les Fonds peuvent conclure des contrats de change pour réduire le risque de change. L'analyse de sensibilité est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

c) *Risque de prix*

Le risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier découlant des variations des cours du marché (autres que celles associées au risque de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres aux instruments financiers ou à leur émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur un marché. Tout placement présente un risque de perte en capital. Le conseiller en valeurs du Fonds cherche à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification attentives des titres et des autres instruments financiers tout en respectant les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des instruments financiers dérivés, le risque maximal associé aux instruments financiers

correspond à leur juste valeur. L'ensemble des positions du Fonds sont revues quotidiennement par le conseiller en valeurs du Fonds.

Les détails de la sensibilité aux prix du Fonds sont présentés à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

Veuillez vous référer à l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » qui décrit les risques propres à chacun des Fonds.

c) *Placements dans des entités structurées non consolidées*

Chaque Fonds a déterminé que ses placements dans des fonds de référence sont considérés comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Certains Fonds peuvent investir dans des fonds de référence pour atteindre leurs objectifs de placement et appliquer diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs.

Les placements d'un Fonds dans des fonds de référence sont exposés au risque de prix découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces fonds de référence.

Le risque maximal de perte auquel un Fonds est exposé du fait de ses placements dans des fonds de référence correspond à la valeur comptable totale de ces placements.

Certains Fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou d'autres titres adossés à des actifs. Il peut s'agir de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, de titres adossés à des actifs, de titres garantis par des créances ou d'autres titres représentant, directement ou indirectement, une participation dans, ou garantis par et à verser sur, des emprunts hypothécaires immobiliers. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont issus du regroupement de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des actifs sont composés de différents types d'actifs, comme des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les Fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

d) *Compensation des actifs et des passifs financiers*

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés aux termes d'un accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Cet accord exige des garanties de la part de la contrepartie ou des Fonds. Le montant des actifs à donner en garantie est fonction de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur est surveillée quotidiennement. Les actifs mis en garantie par les Fonds peuvent comprendre, entre autres, de la trésorerie, des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada. Les Fonds peuvent recevoir des actifs de leur contrepartie à titre de garantie. Selon les conditions stipulées à l'annexe de soutien au crédit de l'ISDA, les Fonds peuvent être autorisés à vendre ou à redonner en garantie les actifs qu'ils ont reçus. De plus, en vertu de l'accord-cadre de l'ISDA, les Fonds détiennent un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres résiliations par anticipation.

6. Contrats de change

La liste qui suit énumère les abréviations utilisées dans les tableaux des contrats de change inclus dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds ». Cette liste vise les Fonds ayant conclu des contrats de change :

AUD – Dollar australien; BRL – Réal brésilien; CHF – Franc suisse; CLP – Peso chilien; CNH – Yuan chinois; CNY – Yuan chinois; COP – Peso colombien; CZK – Couronne tchèque; DKK – Couronne danoise; EUR – Euro; GBP – Livre sterling; HKD – Dollar de Hong Kong; HUF – Forint hongrois; IDR – Roupie indonésienne;

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

ILS – Nouveau shekel israélien; INR – Roupie indienne; JPY – Yen japonais; KRW – Won sud-coréen; MXN – Peso mexicain; MYR – Ringgit malais; NOK – Couronne norvégienne; NZD – Dollar néo-zélandais; PHP – Peso philippin; PLN – Zloty polonais; RON – Leu roumain; SEK – Couronne suédoise; SGD – Dollar de Singapour; THB – Baht thaïlandais; TRY – Livre turque; TWD – Nouveau dollar taïwanais; USD – Dollar américain; UYU – Peso uruguayen; ZAR – Rand sud-africain.

7. Opérations avec des parties liées

a) Frais de gestion

Chaque série des Fonds, à l'exception de la série I, de la série O et de la série V, verse des frais de gestion annuels au Gestionnaire, lesquels sont calculés selon la valeur liquidative quotidienne de chaque série et payables chaque mois à terme échu, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la section Frais de gestion des « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

L'épargnant ou le Gestionnaire, et non le Fonds, doit négocier et payer directement les frais de gestion pour les parts des séries I, O et V. Ces frais ne peuvent dépasser les frais de gestion pour les parts des séries A ou T du Fonds.

L'épargnant, et non le Fonds, doit payer directement les frais de gestion pour les parts de série P, lesquels ne peuvent dépasser les frais de gestion pour les parts de série E de ce Fonds. Les frais de gestion pour la série P sont réglés au moyen d'un rachat de parts de série P détenues par l'épargnant.

Le Gestionnaire peut réduire les frais de gestion réels que doivent payer certains détenteurs de parts en faisant en sorte que les Fonds versent à ces détenteurs de parts une distribution, de façon à ce que les frais de gestion réels correspondent aux taux ciblés. Si nous réduisons en partie les frais de gestion, un Fonds versera un montant égal à la réduction soit sous forme de distribution spéciale (une « distribution de frais de gestion », dans le cas des fonds constitués en fiducie), soit sous forme de remise directe (dans le cas des fonds constitués en société). Les distributions de frais de gestion ou les remises sont réinvesties dans des titres supplémentaires d'un Fonds et ne sont pas versées en espèces aux investisseurs.

Les charges à payer présentées dans les états de la situation financière, le cas échéant, sont composées de frais d'opérations entre parties liées, soit de gestion et d'administration à taux fixe.

À son entière discrétion, le Gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion payables par les Fonds ou absorber les charges engagées par ces Fonds. Le Gestionnaire peut, en tout temps, mettre fin aux renoncements et aux paiements, mais il peut les poursuivre jusqu'à ce que les Fonds aient atteint une importance suffisante pour prendre en charge raisonnablement tous les frais de gestion et les charges engagées dans le cadre de leurs activités. Même si les renoncements et les absorptions se poursuivent, leur montant peut varier de temps à autre.

Afin d'éviter le dédoublement des frais de gestion, si un Fonds investit directement dans un Fonds de référence géré par IA Clarington ou une société affiliée, il peut acheter des titres de série I (ou l'équivalent) du Fonds de référence et aucuns frais de gestion ni frais fixes ne seront imputés à l'égard de ces titres. Toutefois, si des titres de série I (ou l'équivalent) ne sont pas achetés dans ces circonstances, nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de dédoublement des frais de gestion. De plus, si un Fonds investit dans un autre fonds commun de placement, il ne paiera pas de frais d'acquisition ni de frais de rachat en double pour l'achat ou le rachat de titres du Fonds de référence.

b) Frais d'administration à taux fixe et frais d'exploitation

i) Pour tous les Fonds, sauf le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales

Le Gestionnaire paie les frais d'exploitation de chaque Fonds, autres que les « frais du Fonds » (définis ci-après) (les « dépenses d'exploitation »), en retour du paiement par chaque Fonds de frais d'administration annuels à taux fixe (les « frais d'administration ») pour chaque série d'un Fonds, sauf pour le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales.

Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de chaque série d'un Fonds. Ils sont calculés et payés de la même façon que le sont les frais de gestion du Fonds en question. Les frais d'exploitation payables par le Gestionnaire comprennent, sans toutefois s'y limiter, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les frais liés à l'agent des transferts et à la tenue des registres, les droits de garde, les frais administratifs et les frais pour les services de fiduciaire liés aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des notices annuelles, des aperçus du fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les coûts liés à la communication aux détenteurs de titres et les droits de dépôt de documents exigés par la réglementation. Le Gestionnaire n'est pas tenu de payer d'autres coûts, frais, honoraires ou droits, y compris ceux découlant de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires concernant les coûts, frais, honoraires et droits mentionnés précédemment. Les programmes de rémunération des courtiers et les frais de publicité, de commercialisation et de promotion sont pris en charge par le Gestionnaire.

En plus des frais d'administration à taux fixe, les Fonds sont également tenus de payer certaines dépenses, les « frais du Fonds », qui comprennent les frais, les coûts et dépenses liés aux taxes et impôts, les coûts liés aux emprunts et intérêts, les frais des membres du conseil, les frais relatifs aux assemblées des détenteurs de titres, les frais du comité d'examen indépendant ou autres comités de direction, les coûts associés au respect de toutes les exigences gouvernementales et réglementaires imposées le ou après le 20 juin 2013 (incluant les dépenses d'exploitation connexes), et tout nouveau type de coût, de dépense ou de frais non engagé avant le 20 juin 2013, y compris les frais découlant des exigences gouvernementales ou réglementaires liées aux dépenses d'exploitation ou à des services externes qui n'étaient habituellement pas exigés au sein de l'industrie canadienne des fonds communs au 20 juin 2013. Le Gestionnaire peut, au cours de certaines années et dans certains cas, payer une partie des frais d'administration à taux fixe ou des frais du Fonds d'une série. La décision de prendre en charge les frais d'administration à taux fixe ou les frais du Fonds, ou une partie de ceux-ci, est examinée tous les ans et est prise à l'appréciation du Gestionnaire, sans avis aux détenteurs de titres.

ii) Pour le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales

Le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales est responsable du paiement de toutes les dépenses liées à ses opérations et à ses activités. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les honoraires juridiques, d'audit et de garde, les impôts, les frais de courtage, les frais financiers, les dépenses d'exploitation et les frais administratifs ainsi que divers autres frais et charges. Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales est responsable des frais, charges et dépenses liés aux rapports financiers ou autres et aux prospectus requis pour le placement de titres. Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales est également responsable de ses frais d'exploitation, qui sont calculés et comptabilisés quotidiennement en fonction de sa valeur liquidative moyenne. Le Gestionnaire paie ces frais d'exploitation pour le compte du Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales, à l'exception de

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

certaines charges, comme les frais financiers et les impôts, et le Fonds le rembourse par la suite. Les programmes de rémunération des courtiers et les frais de publicité, de commercialisation et de promotion sont pris en charge par le Gestionnaire.

Le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales ne paie pas de frais de gestion au Gestionnaire. Les frais de gestion sont plutôt payés par l'épargnant. Comme les Fonds Clic objectif investissent dans le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales et que Placements IA Clarington inc. est le Gestionnaire du Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales et des Fonds Clic objectif, aucun frais de gestion n'est payable par les Fonds Clic objectif.

IA Clarington est une filiale à part entière de l'Industrielle Alliance. Le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales offre uniquement des séries institutionnelles de parts destinées exclusivement à d'autres fonds communs de placement ou à des investisseurs institutionnels. Les parts du Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales sont détenues uniquement par les Fonds Clic objectif.

c) Courtiers

Certains Fonds ont conclu ou peuvent conclure des conventions de courtier standards avec iA Gestion privée de patrimoine inc. (auparavant, Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.), une filiale de l'Industrielle Alliance et une société liée.

d) Autres opérations avec des parties liées

Conformément à la législation en valeurs mobilières applicable, les Fonds peuvent s'appuyer sur les instructions permanentes du comité d'examen indépendant (CEI) pour effectuer les transactions suivantes :

- i) *négoier des titres d'IA Société financière inc.;*
- ii) *investir dans des titres pendant la période où un courtier qui est une partie liée agit à titre de preneur ferme pour ces titres, ou 60 jours après la fin de cette période;*
- iii) *acheter des titres auprès d'un autre fonds d'investissement géré par IA Clarington, ou lui vendre des titres.*

Les instructions permanentes applicables exigent que ces transactions soient effectuées conformément aux politiques d'IA Clarington et qu'IA Clarington informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes. Les politiques d'IA Clarington exigent que les décisions de placement reflètent l'appréciation professionnelle du gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt des Fonds.

8. Parts rachetables

Les parts rachetables de chaque Fonds sont gérées conformément aux objectifs de placement décrits dans le prospectus du Fonds. Chaque Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement, tout en gérant sa liquidité afin de pouvoir honorer les demandes de rachat. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables présentent les variations touchant les parts rachetables de chaque Fonds pendant les périodes visées.

Les parts rachetables autorisées de chaque série des Fiducies se composent d'un nombre illimité de parts sans valeur nominale.

Les parts d'une série d'une fiducie sont rachetables au gré du détenteur, conformément à la déclaration de fiducie, à la valeur liquidative courante de la série.

Les parts de chaque Fonds sont réputées être des passifs financiers, en raison de la structure à séries multiples de chaque Fonds et du fait que chaque série a

des caractéristiques différentes. Les parts en circulation des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer le revenu net et les gains en capital nets réalisés annuellement (en trésorerie si le détenteur de parts le demande). Par conséquent, l'obligation de rachat n'est pas la seule obligation contractuelle liée aux parts. Les parts rachetables en circulation du Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Les frais d'achat et de rachat imputés aux détenteurs de parts des séries A, B, B5, T4, T5, T6, T8, X, X5, X8 et Y d'une fiducie diffèrent selon l'option d'achat. Il peut s'agir de frais prélevés à l'acquisition et payables au courtier ou de frais prélevés au rachat payables au Gestionnaire. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les parts de série DA et de série DF sont offertes aux investisseurs qui investissent des sommes d'au moins 1 000 \$. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les parts de séries E, E4, E5, E6, E8, EX, EX5 et EX6 sont offertes aux investisseurs qui investissent au moins 100 000 \$. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les détenteurs de parts des séries EF, EF4, EF5, EF6, F, F4, F5, F6, F8, FX, FX5, FX6 et W d'une fiducie ne paient pas de commission de vente à l'achat, ni de frais de rachat au moment du rachat. Les investisseurs versent à leur courtier des frais annuels dont le montant est négocié avec celui-ci, en contrepartie de conseils en placement et d'autres services. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les détenteurs de parts des séries I, O et V d'une fiducie ne paient pas de commission à l'achat ou de frais de rachat. Ils négocient plutôt des frais distincts qu'ils versent directement au Gestionnaire. Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux Fonds pour les parts de séries I, O et V.

Les titres de série U de chaque Fonds sont offerts aux investisseurs qui souscrivent des titres aux termes d'une entente de compte à gestion unifiée par l'intermédiaire d'un courtier. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les courtiers des détenteurs de parts de séries L, L4, L5, L6, L8, LX et LX5 paient des frais de rachat au Gestionnaire. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries. Ces séries ne sont plus offertes. À la date d'expiration des frais de rachat, les investisseurs de ces séries seront transférés vers une option d'entrée d'une autre série.

Les parts de séries P, P4, P5 et P6 sont offertes aux investisseurs qui investissent au moins 100 000 \$. Les investisseurs paient directement au Gestionnaire des frais de gestion établis selon le montant de leur investissement. Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux Fonds pour les parts de séries P, P4, P5 et P6.

En raison de changements réglementaires, les séries A, T4, T5, T6, T8, T10, X, X5 et Y désormais exclues des souscriptions dans le cadre de l'option de frais d'acquisition reportés et de l'option des frais d'acquisition modiques.

Les frais de gestion demandés par le Gestionnaire à chaque Fonds pour toutes les parts autres que celles des séries I, O, U et V sont répertoriés dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

Un Fonds peut émettre des séries qui offrent des distributions mensuelles. Les distributions mensuelles sont généralement composées de revenu net et/ou de remboursement de capital. Les distributions peuvent être réinvesties dans des parts supplémentaires ou versées en espèces. Les distributions du Fonds sur les titres de série FNB seront des distributions en trésorerie. Si vous souscrivez des

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

titres de série FNB la veille de la date de clôture des registres pour les distributions, vous n'aurez pas droit au versement des distributions sur ces titres.

9. Rabais de courtage

En plus de servir à payer le coût des services de courtage relatifs aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également servir à couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de placements. La valeur des services de recherche inclus dans les commissions payées par les Fonds à ces courtiers figure dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

10. Prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres. Ces opérations seront utilisées conjointement avec d'autres stratégies de placement afin d'enregistrer de meilleurs rendements. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité par le fait que la valeur de la trésorerie ou des titres détenus comme garantie par les Fonds, en relation avec ces opérations, est d'au moins 105 % de la juste valeur des titres prêtés, à l'exception des prêts de titres américains ou de titres à revenu fixe mondiaux, pour lesquels le pourcentage applicable sera de 102 %. Ce montant est déposé par l'emprunteur auprès d'un agent de prêt jusqu'à ce que le titre sous-jacent soit rendu aux Fonds afin de répondre au risque de défaillance de la contrepartie ou d'insuffisance de la garantie. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement, la garantie additionnelle étant obtenue ou remboursée selon les fluctuations des valeurs marchandes. Le Fonds a pour pratique d'obtenir une garantie de l'agent de prêt pour couvrir tout défaut de la contrepartie, y compris l'insuffisance de la garantie. Le revenu des prêts de titres est présenté séparément dans l'état du résultat global.

11. Impôts sur le revenu

Les Fonds répondent à la définition de fiducie de fonds commun de placement, de quasi-fiducie de fonds commun de placement ou de fiducie d'investissement à participation unitaire en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, ne sont pas assujettis à l'impôt sur la partie de leur revenu net de placement, y compris le montant net des gains réalisés, qui est distribué aux détenteurs de parts. Ce revenu distribué est imposable dans les mains des détenteurs de parts. Pour les fiducies de fonds communs de placement, l'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés est généralement recouvrable au fur et à mesure des rachats en vertu des dispositions sur le remboursement contenues dans la Loi de l'impôt. Aucune charge d'impôts sur le revenu n'a été inscrite dans ces états financiers puisque suffisamment de revenu et de gains nets en capital réalisés ont été distribués aux détenteurs de parts. Si un Fonds ne répond pas à la définition de fiducie de fonds commun de placement de la Loi de l'impôt au cours d'une année d'imposition, le Fonds i) pourrait être assujetti en vertu de la Loi à l'impôt minimum de remplacement, ii) ne serait pas admissible au remboursement au titre des gains en capital en vertu de la Loi pour l'année en question, iii) pourrait être soumis aux dispositions de la Loi sur les « biens évalués à la valeur du marché » décrites ci-dessous et iv) pourrait être assujetti à un impôt spécial de la partie XII.2 de la Loi de l'impôt, et décrit ci-dessous, pour l'année en question.

Si un Fonds ne répond pas à la définition de fiducie de fonds commun de placement et que plus de 50 % des parts (calculé selon la juste valeur de marché) sont détenues par au moins un porteur de parts qui est considéré comme une « institution financière » selon les règles spéciales sur les « biens évalués à la valeur du marché » de la Loi de l'impôt, le Fonds sera alors considéré comme

une institution financière conformément à ces règles spéciales. En conformité avec ces règles, le Fonds devra déclarer à titre de revenu au moins une fois par année les gains et les pertes cumulés de certains types de titres de créance et d'actions détenus. Il devra aussi se conformer à des règles spéciales concernant l'inclusion des revenus provenant de ces titres. Les revenus découlant de ce traitement seront compris dans les montants à distribuer aux porteurs de parts. Dans le cas où plus de 50 % des parts du Fonds cesseraient d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du Fonds sera réputé avoir pris fin immédiatement avant que cette situation survienne, et les gains et les pertes comptabilisées avant ce moment seront réputés comme étant réalisés par le Fonds et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition débutera alors pour le Fonds. Pour cette année et les suivantes, les règles spéciales sur les « biens évalués à la valeur du marché » ne s'appliqueront plus à ce Fonds, et ce, tant que pas plus de 50 % des parts du Fonds sont détenues par des institutions financières.

Si, à n'importe quel moment au cours d'une année, un porteur de parts d'un Fonds qui ne répond pas à la définition de fiducie de fonds commun de placement de la Loi de l'impôt au cours de cette année est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le Fonds devra verser un impôt spécial correspondant à 40 % de son « revenu de distribution » conformément à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt et au sens de cette loi. Les « bénéficiaires étrangers ou assimilés » comprennent les non-résidents, et le « revenu de distribution » comprend les gains en capital imposables provenant de dispositions tirés de « biens canadiens imposables » ainsi que le revenu provenant d'entreprises exploitées au Canada (y compris, s'il y a lieu, les gains sur certains instruments dérivés). Un Fonds assujetti à l'impôt de la partie XII.2 de la Loi de l'impôt peut désigner un bénéficiaire afin que les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés reçoivent un crédit d'impôt pour la part qui leur est attribuable de l'impôt payé par le Fonds conformément à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt.

Le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales, le Fonds IA Clarington Inhance PSR actions mondiales, le Fonds IA Clarington mondial macro Avantage, le Fonds IA Clarington mondial à revenu fixe Avantage et le Fonds IA Clarington mondial d'actions Avantage sont des fiducies de placement à participation unitaire, et le Portefeuille IA Clarington Inhance PSR prudent, le Fonds IA Clarington Inhance PSR de petites capitalisations mondiales et le Fonds IA Clarington Loomis international de croissance sont réputés être des quasi-fiducies de fonds communs de placement.

À la fin de l'année d'imposition, le 31 décembre 2024, les Fonds affichaient des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital pouvant être reportées aux fins de l'impôt sur le revenu, comme il est présenté dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds ». Les pertes autres qu'en capital expirent aux dates indiquées. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en déduction de gains en capital futurs.

Le revenu des placements détenus par les Fonds peut être soumis à des retenues d'impôts dans des territoires autres que ceux des Fonds, en fonction des exigences du pays d'origine. Le cas échéant, les retenues d'impôt sont présentées à un poste distinct de l'état du résultat global.

En règle générale, les gains et les pertes résultant de l'utilisation d'instruments dérivés et des opérations de ventes à découvert seront réalisés à titre de revenu et non à titre de capital. Toutefois, les gains et les pertes réalisés sur les options d'achat couvertes et les ventes à découvert de « titres canadiens » sont des gains et des pertes en capital. Cependant, si un fonds commun de placement a recours aux dérivés comme couverture pour limiter ses gains ou ses pertes sur un actif précis ou un groupe d'actifs, les gains et les pertes provenant de ces dérivés sont généralement des gains ou des pertes en capital. Dans certaines circonstances,

Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

les pertes subies par les Fonds en fiducie (particulièrement les structures de fonds de fonds) peuvent être suspendues ou restreintes. Par conséquent, elles ne peuvent pas être utilisées pour protéger les gains en capital.

12. Honoraires d'audit

Les honoraires payés ou à payer par IA Clarington à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et aux autres cabinets membres du réseau PwC pour des services d'audit et autres que d'audit des Fonds pour la période close le 31 mars 2025 s'établissent à 560,5 \$ (475 \$ au 31 mars 2024).

13. Révision de l'information comparative

Dans les notes propres au Fonds, et selon le cas, les données comparatives des informations quantitatives liées aux risques de crédit, de change et d'intérêt ont été révisées pour tenir compte de la baisse du seuil. Ces risques sont maintenant exposés lorsque des placements qui leur sont assujettis dépassent 1 % de la valeur liquidative totale du Fonds au 31 mars, plutôt que le seuil précédent de 5 %.

Dans les notes propres au Fonds, l'information sur les engagements de prêts non financés a été mise à jour afin de refléter les valeurs quantitatives en dollars canadiens au 31 mars 2024. Auparavant, les montants étaient présentés en dollars américains.

PLACEMENTS IA CLARINGTON INC.

Bureau administratif : 26, rue Wellington Est, bureau 600 • Toronto (Ontario) • M5E 1S2 • 1 888 860-9888
Siège social : 1080, Grande Allée Ouest • case postale 1907, succursale Terminus • Québec (Québec) • G1K 7M3

courriel : iacfunds@ia.ca • www.iaclarington.com